



Ville de Vitry-sur-Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

3^{ème} Séance

Conseil municipal du 20 mai 2026

PROCÈS-VERBAL

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SÉANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

Le mercredi 20 mai 2026 à 20 h 30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

NOM ET PRÉNOM	PRÉSENCE AUX QUESTIONS	DONNE POUVOIR A	DONNE POUVOIR SUR LES QUESTIONS	ABSENCE AUX QUESTIONS
BELL-LLOCH Pierre	1 à 38			
STEFEL Naïga	1 à 38			
ATTAR Shamime	1 à 38			
KONATE Fatmata	1 à 38			
RAMAËL Albertino	1 à 37			38
TAILLEBOIS Sarah	1 à 38			
KADDOUR Fayçal	1 à 38			
DURAND Maëva	1 à 38			
LADIRE Luc	1 à 38			
EBODE ONDOBO Bernadette	1 à 38			
GUESMI Ouissem	1 à 38			
CORSO Maud	1 à 38			
IERG Valentin	1 à 38			
CABANES Stéphanie	1 à 38			
EL GAMAL Alexandre	1 à 38			
LEFEBVRE Fabienne	1 à 37			38
SISSOKO Mady	1 à 38			
PERENNOU Brigitte	1 à 38			
SOFAK Hugo	1 à 38			
BUCHOUX Béatrice	1 à 38			
LECOMTE Ludovic	1 à 38			
GROLLEAU Patricia	1 à 38			
KONATÉ Ibrahima	1 à 38			
CHERGUI Jenna		KADDOUR Fayçal	1 à 38	
JOLY Camille	1 à 38			
BENGUETTAT Nadia	1 à 38			
TAUBERT Marc	1 à 38			
DUMORT Juliette		GUESMI Ouissem	1 à 38	
EDDAÏDJ Rachid	1 à 38			
TAHAR Véronique	1 à 38			
DELANGRE Fabrice	1 à 38			
KOOLENN Lucille		STEFEL Naïga	1 à 38	
CAMARA Mamadou	1 à 38			
AMIMEUR Sophia Camélia	1 à 38			
DOSSOU Augustin	1 à 38			
GUENINE Sonia	1 à 38			
BOUVIER Stéphane	1 à 38			

EMILIEN Anna	1 à 38			
THOMAS Pierre	1 à 38			
TMIMI Hocine	1 à 38			
LORIETTE Sylvie	1 à 38			
BOURDON Frédéric	1 à 38			
KOITA Gnakale	1 à 38			
M'RABET Helmi	1 à 38			
TIBAH Anissa	1 à 38			
BRELEUR Jean-Christophe				1 à 38
DEBURGHGRAEVE Pauline	1 à 38			
SERPETTE Mathieu	1 à 38			
LIOT Latifa	1 à 38			
NJOH Emmanuel Six	1 à 38			
YEBOUET Mélissa	1 à 38			
YEBOUET Elie		YEBOUET Elie	1 à 38	
LORAND Isabelle		TMIMI Hocine	1 à 38	

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

- CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »
 SC = groupe « Socialistes et Citoyens »
 VI2C = groupe « Vitry Insoumise, Communiste et Citoyenne »
 VA = groupe « Vitry Autrement »
 = groupe « Les Écologistes »

VÉRIFICATION DU QUORUM

Le *quorum* étant atteint, **Monsieur LE MAIRE** ouvre la séance.

Monsieur LE MAIRE propose d'ouvrir le Conseil municipal en abordant des sujets d'actualité.

Il annonce tout d'abord qu'une décision modificative budgétaire sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Pour mémoire, le budget adopté en décembre 2025 était une reconduction du budget existant afin de permettre à la future majorité municipale de construire un budget au regard du choix des Vitriots lors des élections municipales de mars 2026.

Dans l'intervalle, plusieurs lois budgétaires ont été votées et provoquent une perte de recettes de 5,6 millions d'euros pour Vitry-sur-Seine :

- - 2,7 millions liés à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ;
- - 1 million de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- - 1 million sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) ;
- - 800 000 euros en allocation de compensation.

Des solutions sont activement recherchées, d'autant qu'il faudra composer avec l'effet ciseaux provoqué par l'augmentation des dépenses liées à la crise du carburant. Il regrette que « la guerre lancée par les alliances d'extrême droite » prenne la Ville en étau avec, d'un côté, une baisse des subventions pour financer la révision de la loi de programmation militaire avec une augmentation des crédits de 36 milliards d'euros votée par l'Assemblée nationale et, d'un autre côté, l'augmentation des prix des carburants induisant une très forte augmentation des dépenses.

Monsieur LE MAIRE appelle à ne pas ignorer l'impact que peuvent avoir les politiques internationales sur le quotidien des Vitriots, mais également sur les finances de la Ville. Pour rappel, l'inflation était de 3 % au 1^{er} trimestre 2026. Une extrapolation du phénomène amènerait à + 10 % sur une année, soit la plus forte inflation depuis 1958. Des solutions pratiques et une stratégie de combat sont donc à l'étude pour récupérer des moyens auprès d'institutions partenaires et éviter de ne pas tenir les engagements pris vis-à-vis des Vitriots. A titre d'information, cet effort budgétaire de 5,6 millions d'euros représente 12 % de la taxe foncière.

Deuxièmement, il souhaite rassurer les parents d'élèves vitriots et apporter le soutien du Conseil municipal aux familles et aux agents de la Commune suite à différentes publications dans la presse et sur les réseaux sociaux concernant les agents mis en cause dans l'affaire des suspicions d'abus sexuels ayant aujourd'hui fait l'objet d'un non-lieu. Au regard de cette annonce, il appelle la population et les responsables administratifs, politiques et locaux à la responsabilité. Le drame parisien n'est pas transposable à Vitry-sur-Seine où les choix d'accompagnement des enfants sont très différents avec des taux d'encadrement supérieurs sans délégation de service public. Pour autant, l'inquiétude des habitants et parents d'élèves a été entendue.

La municipalité réaffirme que le service public local de l'Enfance et de la petite enfance constitue un réseau de vigilance protecteur des enfants. Il remercie à cette occasion des agents de la Ville avec qui sont prises les dispositions nécessaires. Les agents profondément marqués par cet épisode qu'il qualifie de difficile seront rencontrés. Par ailleurs, une analyse approfondie des pratiques ayant cours dans les établissements communaux a débuté afin de les améliorer. Sans attendre, la formation des agents sur les questions des violences sexuelles et sexistes ainsi que sur le recueil de la parole de l'enfant est renforcée. S'y ajoutera, dès la rentrée scolaire 2026, la mise en place d'un groupe de travail avec les partenaires œuvrant auprès des enfants afin de définir un plan de prévention et d'actions contre les violences aux enfants pour la création d'un guide d'information à destination des familles.

Troisièmement, s'agissant du projet « Thermo-sur-Seine », la majorité municipale élue par les Vitriots tiendra ses engagements vis-à-vis du projet de chaufferie parisien positionné sur le territoire. Au-delà du vœu d'opposition de principe qui sera distribué sur table en séance ce jour, il invite les Vitriots au lancement de la campagne d'information et de concertation sur le projet. Pour mémoire, le projet « Thermo sur Seine » n'est pas le projet de la Ville. Le projet municipal de réseau de chauffage, partagé avec la ville de Choisy-le-Roi, permettrait une production verte basée sur plus de 92 % d'énergies renouvelables (géothermie). Le projet « Thermo-sur-Seine » est porté par l'entreprise Dalkia, propriétaire du terrain, comporte encore de nombreuses zones d'ombre. Toutefois, la Commune jouera son rôle pour permettre à tous les habitants de peser dans les décisions. Ainsi, le 23 juin 2026, une première réunion publique sera organisée en mairie afin que les parties prenantes puissent s'exprimer, porteurs du projet comme opposants. Le 26 juin 2026, des ateliers permettant d'entrer davantage dans les détails seront organisés.

Pour l'heure, selon les données dont dispose la Ville, la chaufferie du projet « Thermo-sur-Seine » déploierait 3 unités de production de plus de 100 MW, chacune alimentée en bois B et combustibles solides de récupération (CSR). Toujours selon les éléments fournis, le projet n'est techniquement pas celui d'un incinérateur, car ne brûlant pas directement des déchets, mais des déchets prétraités présentés comme moins polluants. Davantage d'informations seront en mesure d'être fournies lors des prochaines rencontres. L'objectif de la Municipalité est de fournir aux habitants l'ensemble des éléments vérifiés donc elle dispose afin que les Vitriots se positionnent *via* une votation populaire. Le propriétaire du terrain ayant des droits, il est nécessaire d'établir une position responsable et politiquement incontestable pour faire respecter les intérêts des Vitriots. S'opposer à un projet d'une telle importance ne peut pas relever d'une « mobilisation groupusculaire, non documentée ». Les institutions parties prenantes doivent être associées (État, entreprises, habitants, associations, citoyens).

Pour **Monsieur LE MAIRE**, la santé des habitants, la souveraineté énergétique, la mise en place de la transition écologique et la dépollution de l'air méritent la mobilisation de tous, ce à quoi la Commune s'engage. Il rappelle les drames survenus lors d'affrontements concernant des projets d'autoroute, de grandes bassines ou de zones à défendre (ZAD). La Ville souhaite donc offrir les conditions d'un débat en amont du projet pour faire respecter l'avis des riverains. Pour ce faire, des espaces nécessaires à la discussion et à l'information seront créés. L'objectif est de construire une position populaire et incontestable.

Enfin, concernant *Les fêtes du lilas* qui se dérouleront prochainement, il profite de la diffusion du Conseil municipal pour annoncer la programmation : Azz, Rsko, Merveille et R2 (samedi 23 mai), ainsi que Karine Patient et Zaho (dimanche 24 mai).

Il s'enquiert d'éventuelles remarques sur les sujets précédemment évoqué en ouverture de séance.

Monsieur TMIMI prend acte de l'annonce de Monsieur le MAIRE à savoir une « perte sèche » de 5,6 millions d'euros pour les finances communales. Il le regrette dans la mesure où ces moindres recettes impacteront des politiques publiques utiles aux habitants.

Concernant le sujet de l'accueil périscolaire, pour lui, Monsieur le MAIRE se doit d'avoir une responsabilité vis-à-vis des propos qu'il tient. S'il existe certes une situation parisienne, cette dernière a malheureusement pris une ampleur nationale. Lors de mobilisations citoyennes, s'il est nécessaire de respecter la présomption d'innocence, il convient toutefois d'être attentif à la parole de l'enfant. De son point de vue, toutes situations confondues, la priorité doit être donnée à l'écoute et à la protection de l'enfant.

Pour ce qui est du projet d'incinérateur, il demande une plus grande clarté quant à la position de la municipalité. Pour mémoire, durant la campagne électorale municipale, la majorité municipale avait affiché son opposition au projet. Par conséquent, le groupe VIRC propose de mener une bataille politique commune contre le projet « Thermo-sur-Seine » dans l'intérêt des habitants, comme cela a pu exister par le passé. Son impression est que la majorité municipale est pour l'heure attentiste. Le projet alternatif évoqué serait plus intéressant du point de vue écologique.

Concernant le projet d'incinérateur, **Monsieur BOURDON** s'enquiert d'éventuelles discussions sur le sujet avec les élus parisiens. En effet, bien que des délibérations aient été prises par le Conseil de Paris en décembre 2025, les élus du Conseil de Paris ayant voté en faveur du projet sont des mêmes sensibilités que

la majorité de Vitry-sur-Seine. Il espère que le vœu s'opposant au projet d'incinérateur sera adopté par le Conseil municipal. Il proposera néanmoins un amendement en vue de soutenir les associations s'étant constituée pour s'opposer au projet. Bien que la position actuelle de la Ville semble être celle d'un arbitre, il rappelle que des recours juridiques sont également possibles. Il s'enquiert donc de la position de la majorité sur ces deux derniers sujets.

Pour **Madame STEFEL**, le projet « Thermo-sur-Seine » est trop important pour être l'objet de clivages politiques. Pour mémoire, lors de l'assemblée départementale du 9 mars 2026, elle s'est opposée au projet en déposant un vœu qui a été voté unanimement.

Effectivement, les élus écologistes du précédent Conseil de Paris avaient effectivement voté le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) dans lequel figurait le projet d'incinérateur. Les élus de la majorité vitriote ont été extrêmement clairs durant la campagne électorale et leur position reste inchangée : ils sont opposés au projet en l'état. Les écologistes vitriots n'ont pas attendu le projet de la ville de Paris pour se positionner contre les projets d'incinérateurs. Il avait également été acté que le département du Val-de-Marne comptait de très nombreux incinérateurs, dont ceux de Créteil, Rungis et Ivry. Elle ose donc espérer qu'une position commune pourra être trouvée et rejoint les propos de Monsieur TMIMI en invitant Monsieur BOURDON à se joindre à la majorité municipale dans la lutte contre le projet « Thermo-sur-Seine ».

Pour autant, la majorité municipale souhaite faire preuve de responsabilité. Par conséquent, bien qu'opposée au projet, elle se doit d'écouter les Vitriots lorsqu'ils auront été informés. Concertation et confusion ne doivent donc pas être confondus.

Monsieur LE MAIRE revient sur l'écoute et la protection des enfants. Selon lui, il n'est pas certain que la protection d'un enfant soit assurée lorsque des éléments sont partagés en place publique. De son point de vue, écouter un enfant calmement et prendre son temps pour l'observer permettent de protéger sa parole et d'éviter des conséquences catastrophiques. S'il comprend l'émotion que peuvent susciter de telles affaires, il convient de faire extrêmement attention.

Pour ce qui est du projet de chaufferie de Dalkia, il rappelle que les élus « ne sont pas au-dessus de la mêlée » et que les habitants doivent être entendus, y compris ceux favorables ou indifférents au projet. Pour autant, la position de la Ville est extrêmement claire : elle n'admettra pas un projet mettant en danger la santé de ses habitants. Ceci explique l'opposition de principe au projet en l'état actuel des informations dont elle dispose. Il propose d'approfondir le débat dans le cadre du vœu qui sera présenté en fin du Conseil municipal.

Avant d'entamer l'étude de l'ordre du jour, il fait savoir à l'ensemble des conseillers municipaux que le groupe « Vitry Insoumise, Rassemblée et Citoyenne » souhaite modifier son nom en « Vitry Insoumise, Communiste et Citoyenne ».

Monsieur TMIMI le confirme. Sans vouloir ouvrir un débat, il rappelle que l'idéologie communiste est partagée avec le Parti communiste français, mais également d'autres organisations politiques.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Monsieur Luc LADIRE en qualité de Secrétaire de séance.

En l'absence d'opposition, Monsieur Luc LADIRE est désigné Secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2026

Monsieur LE MAIRE s'enquiert d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur LE MAIRE rappelle que, conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient de décider des modalités de scrutin (main levée ou scrutin à bulletin secret) pour les nombreuses désignations à effectuer. Il propose de procéder à main levée pour chacune des désignations.

En l'absence d'opposition, les désignations seront réalisées à main levée.

Monsieur TMIMI réitère la demande du groupe VI2C de disposer de représentants parmi ceux désignés pour représenter le Conseil municipal. Si cette demande est à nouveau rejetée, le groupe VI2C s'abstiendra sur l'ensemble des désignations, à l'exception de la délibération n° 1.

DÉSIGNATIONS

1 - Désignation d'un représentant à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

S'agissant de la CAO, **Monsieur LE MAIRE** rappelle qu'une désignation avait déjà été effectuée. Il convient toutefois de modifier deux représentants. Il propose de désigner Monsieur Ludovic LECOMTE en tant que titulaire et Monsieur Ibrahima KONATÉ comme suppléant. En l'absence de remarque, il procède au vote.

Messieurs Ludovic LECOMTE et Ibrahima KONATÉ sont respectivement désignés représentant titulaire et suppléant à la Commission d'appel d'offres à l'unanimité.

2 - Désignation de deux représentants au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maximilien : un titulaire et un suppléant

Monsieur LE MAIRE explique que la plateforme Maximilien permet de regrouper l'ensemble des marchés publics de la région Île-de-France. Les entreprises peuvent ainsi répondre aux marchés publics publiés par la ville de Vitry-sur-Seine via Maximilien.

Il propose de désigner Monsieur Pierre THOMAS en tant que titulaire et Monsieur Ouissem GUESMI comme suppléant.

Monsieur TMIMI renouvelle la proposition du groupe VI2C de proposer un représentant.

Monsieur LE MAIRE répond que les présidents de groupe de la majorité n'ont pas accédé à la requête. Il propose de procéder au vote.

Messieurs Pierre THOMAS et Ouissem GUESMI sont respectivement désignés représentant titulaire et suppléant au GIP Maximilien à la majorité par :

46 pour (CRC, Écologistes, SC, VA, M. BOURDON et Mme TIBAH) ;

6 abstentions (VI2C).

3 - Désignation d'un représentant au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 94 (CAUE94)

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Madame Naïga STEFEL, élue déléguée à l'aménagement et l'urbanisme, en tant que représentante du Conseil municipal au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 94. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Madame Naïga STEFEL est désignée représentante titulaire et suppléant au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 94 à la majorité par :

44 pour (CRC, Écologistes, SC et VA) ;

8 abstentions (VI2C, M. BOURDON et Mme TIBAH).

4 - Désignation de deux représentants au syndicat mixte Agence Métropolitaine des Mobilités partagées (AGEMOB) : un titulaire et un suppléant

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Monsieur Alexandre EL GAMAL en tant que titulaire et Monsieur Fayçal KADDOUR comme suppléant. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Messieurs Alexandre EL GAMAL et Fayçal KADDOUR sont respectivement désignés représentants du titulaire et suppléant au syndicat mixte Agence Métropolitaine des Mobilités partagées à la majorité des voix par :

44 pour (CRC, Écologistes, SC et VA) ;

8 abstentions (VI2C, M. BOURDON et Mme TIBAH).

5 - Désignation de 2 représentants à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Monsieur Shamîme ATTAR et Monsieur Ouissem GUESMI. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Messieurs Shamime ATTAR et Ouissem GUESMI sont désignés représentants à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) à la majorité des voix par :

44 pour (CRC, Écologistes, SC et VA) ;

8 abstentions (VI2C, M. BOURDON et Mme TIBAH).

6 - Désignation de 9 représentants du conseil municipal, de 2 représentants des abonnés et de 6 représentants du monde associatif au Théâtre Jean Vilar

Madame KONATÉ explique qu'il avait été procédé à une désignation lors du précédent Conseil municipal, mais qu'une personne de trop avait été désignée. Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation au Conseil d'administration du théâtre Jean Vilar.

Pour le collège des représentants du Conseil municipal, sont proposés :

Madame Juliette DUMORT,
Monsieur Marc TAUBERT,
Madame Maud CORSO,
Madame Bernadette ÉBODE ONDOBO,
Madame Sophia AMIMEUR,
Madame Fatmata KONATÉ,
Monsieur Ludovic LECOMTE,
Monsieur Stéphane BOUVIER
Et Monsieur Mady SISSOKO.

Pour le collège des représentants du secteur associatif communal, sont proposés :

Madame Lydie BRÉMONT,
Monsieur Mohamed BENALI,
Madame Marie-Christine DEFAY,
Monsieur Youssouf DIAKITÉ,
Madame Michèle MARKAM
Et Madame Sonia AZAROILI.

Pour le collège des représentants du public, sont proposées :

Mesdames Mireille TIXIER-COBIEN
Et Fidéla GOMEZ-POTIER.

Concernant les représentants du Conseil municipal, **Monsieur TMIMI** propose la candidature de Pauline DEBURGHGRAEVE.

Monsieur LE MAIRE en prend note. Il se voit toutefois contraint de ne pas y donner une suite favorable et procède au vote.

Sont désignés représentants du Conseil municipal au théâtre Jean Vilar :

*Madame Juliette DUMORT,
Monsieur Marc TAUBERT,
Madame Maud CORSO,
Madame Bernadette ÉBODE ONDOBO,
Madame Sophia AMIMEUR,
Madame Fatmata KONATÉ,
Monsieur Ludovic LECOMTE,
Monsieur Stéphane BOUVIER
Et Monsieur Mady SISSOKOM.*

Sont désignés représentants du monde associatif au théâtre Jean Vilar :

*Madame Lydie BREMONT,
Monsieur Mohamed BENALI,
Madame Marie-Christine DEFAY,
Monsieur Youssouf DIAKITÉ,
Madame Michèle MARKAM
Et Madame Sonia AZAROILI ;*

Sont désignées représentantes du public au théâtre Jean Vilar :

*Mesdames Mireille TIXIER-COBIEN
Et Fidéla GOMEZ-POTIER ;*

À la majorité des voix par :

44 pour (CRC, Écologistes, SC et VA) ;

8 abstentions (VI2C, M. BOURDON et Mme TIBAH).

7 - Désignation d'un représentant à l'Association Nationale des Écoles d'Arts Territoriales de pratiques amateurs (ANEAT)

En raison de la technicité du sujet, **Monsieur LE MAIRE** propose de désigner Madame Elisabeth MILON, Directrice de la classe préparatoire aux écoles supérieures d'art et de l'école d'arts plastiques pour représenter la Ville à l'ANEAT. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Madame Elisabeth MILON est désignée pour représenter la Ville à l'ANEAT à l'unanimité.

8 - Désignation d'un représentant à l'Association Nationale des Classes Préparatoires Publiques aux Écoles supérieures d'Art (APPEA)

Monsieur LE MAIRE propose également de désigner Madame Elisabeth MILON, Directrice de la classe préparatoire aux écoles supérieures d'art et de l'école d'arts plastiques pour représenter la Ville. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Madame Elisabeth MILON est désignée pour représenter la Ville à l'APPEA à l'unanimité.

9 - Désignation de deux représentants au conseil d'établissements des Écoles Municipales Artistiques (EMA)

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Madame Fatmata KONATÉ et Madame Stéphanie CABANES pour représenter le Conseil municipal au sein du Conseil d'établissement des Écoles Municipales Artistiques. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Mesdames Fatmata KONATÉ et Stéphanie CABANES sont désignées pour représenter le Conseil municipal au sein du Conseil d'établissement des Écoles Municipales Artistiques à la majorité des voix par :

44 pour (CRC, Écologistes, SC et VA) ;

8 abstentions (VI2C, M. Bourdon et Mme TIBAH).

10 - Désignation de 32 candidats à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : 16 titulaires et 16 suppléants

Monsieur LE MAIRE rappelle que l'Administration fiscale sera décisionnaire des 8 personnes retenues parmi les 16 proposées en titulaires et suppléantes.

Pour la taxe foncière bâtie, il propose de désigner :

- en tant qu'élus titulaires :

Monsieur Mady SISSOKO,
Madame Fabienne LEFEBVRE,
Monsieur Fabrice DELANGRE,
Monsieur Fayçal KADDOUR

- en tant qu'élus suppléants :

Madame Véronique TAHAR,
Monsieur Ludovic LECOMTE,
Madame Juliette DUMORT,
Madame Brigitte PERENNOU

Concernant les personnalités, il propose de désigner :

- en tant que titulaires :

Madame Marie-Anne BESSON,
Madame Myriam HONLA,
Monsieur Mohamed BOUREGA,
Monsieur Thierry BARRE

- en tant que suppléants :

Monsieur Antoine MORENO,
Madame Cécile CHAILLOUX,
Monsieur Vin Khon HAY,
Et Monsieur Jeremy GUIORGUEFF.

Pour la taxe d'habitation, il propose de désigner :

- en tant que titulaires :

Monsieur Pierre THOMAS,
Madame Nadia BENGUETTAT,
Monsieur Stephane BOUVIER,
Et Madame Stéphanie CABANES

- en tant que suppléants :

Madame Maud CORSO,
Monsieur Camille JOLY,
Monsieur Marc TAUBERT,
Monsieur Ouissem GUESMI

Concernant les personnalités, il propose de désigner :

- en tant que titulaires :

Madame Marie-Louise KANCEL,
Madame Isabelle VOISIN,
Madame Fabienne POURRE,
Madame Nicole CNUDE en tant que titulaires et

- en tant que suppléants :

Monsieur Lucien DESCHAMPS,
Madame Fidela GOMEZ,
Madame Ana JOLY,
Madame Mireille JOLY

En l'absence d'enjeu politique dans ces désignations à la CCID, **Monsieur TMIMI** est d'avis qu'un travail commun aurait pu être réalisé afin que des membres des différents groupes d'opposition soient désignés. En effet, il s'agit bien de représenter le Conseil municipal et non la majorité du Conseil municipal.

Monsieur LE MAIRE rappelle que les présidents de groupe considèrent que la majorité municipale doit être solidement représentée. Il n'est donc pas en mesure d'accéder à la requête de Monsieur TMIMI bien qu'il la comprenne.

Sont désignés à l'unanimité :

Taxe foncière bâtie :

- en tant qu'élus titulaires :

Monsieur Mady SISSOKO,
Madame Fabienne LEFEBVRE,
Monsieur Fabrice DELANGRE,
Monsieur Fayçal KADDOUR

- en tant qu'élus suppléants :

Madame Veronique TAHAR,
Monsieur Ludovic LECOMTE,
Madame Juliette DUMORT,
Madame Brigitte PERENNOU

Concernant les personnalités, il propose de désigner :

- en tant que titulaires :

Madame Marie-Anne BESSON,
Madame Myriam HONLA,
Monsieur Mohamed BOUREGA,
Monsieur Thierry BARRE

- en tant que suppléants :

Monsieur Antoine MORENO,
Madame Cécile CHAILLOUX,
Monsieur Vin Khon HAY,
Et Monsieur Jeremy GUIORGUEFF.

Taxe d'habitation :

- en tant que titulaires :

Monsieur Pierre THOMAS,

Madame Nadia BENGUETTAT,
Monsieur Stephane BOUVIER,
Et Madame Stéphanie CABANES

- en tant que suppléants :
Madame Maud CORSO,
Monsieur Camille JOLY,
Monsieur Marc TAUBERT,
Monsieur Ouissem GUESMI

Concernant les personnalités, il propose de désigner :

- en tant que titulaires :
Madame Marie-Louise KANCEL,
Madame Isabelle VOISIN,
Madame Fabienne POURRE,
Madame Nicole CNUDE en tant que titulaires et

- en tant que suppléants :
Monsieur Lucien DESCHAMPS,
Madame Fidela GOMEZ,
Madame Ana JOLY,
Madame Mireille JOLY

11 - Désignation de trois représentants au Syndicat Intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un Centre d'Aide pour le Travail (SICAT)

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Mesdames Maud CORSO, Patricia GROLLEAU et Stéphanie CABANES. Pour rappel, ce syndicat n'est pas réellement actif, mais sert à percevoir les loyers des installations d'aide par le travail. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Mesdames Maud CORSO, Patricia GROLLEAU et Stéphanie CABANES sont désignées représentantes au SICAT à la majorité par :

44 pour (CRC, Écologistes, SC et VA) ;

8 abstentions (VI2C, M. BOURDON et Mme TIBAH).

12 - Désignation de deux représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à la Métropole du Grand Paris (CLECT MGP) : un titulaire et un suppléant

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Madame Naïga STEFEL en tant que titulaire et Monsieur Pierre BELL-LLOCH comme suppléant. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Madame Naïga STEFEL et Monsieur Pierre BELL-LLOCH sont respectivement désignés représentant titulaire et suppléant à la CLECT MGP à la majorité par :

44 pour (CRC, Écologistes, SC et VA) ;

8 abstentions (VI2C, M. BOURDON et Mme TIBAH).

13 - Désignation de deux représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (CLECT EPT GOSB) : un titulaire et un suppléant

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Madame Sarah TAILLEBOIS en tant que titulaire et Monsieur Pierre BELL-LLOCH comme suppléant. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Madame Sarah TAILLEBOIS et Monsieur Pierre BELL-LLOCH sont respectivement désignés représentant titulaire et suppléant à la CLECT EPT GOSB à la majorité par :

44 pour (CRC, Écologistes, SC et VA) ;

8 abstentions (VI2C, M. BOURDON et Mme TIBAH).

14 - Désignation de trois représentants à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Madame Patricia GROLLEAU, le Directeur de la santé de Vitry-sur-Seine et la Coordinatrice médicale et paramédicale du centre municipal de santé Pierre Rouquès. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Madame Patricia GROLLEAU, le Directeur de la santé de Vitry-sur-Seine et la Coordinatrice médicale et paramédicale du centre municipal de santé Pierre Rouquès sont désignés pour représenter la Ville au sein de la CPTS à l'unanimité.

15 - Désignation d'un représentant titulaire et un suppléant à la Maison Commune des Addictions et des Troubles Mentaux (MCATMS)

Au regard de ses responsabilités, **Monsieur LE MAIRE** à nouveau de désigner Madame Patricia GROLLEAU comme représentante titulaire. Monsieur le Directeur de la santé assurerait sa suppléance. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Madame Patricia GROLLEAU et Monsieur le Directeur de la santé sont respectivement désignés représentant titulaire et suppléant à la MCATMS à l'unanimité.

16 - Désignation de deux représentants au Groupement de Coopération Sanitaire du Laboratoire des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France (GCS-LCSH) : un titulaire et un suppléant

En raison du caractère technique du sujet, **Monsieur LE MAIRE** propose de désigner Monsieur le Directeur de la santé en tant que titulaire et Monsieur le Directeur administratif du Centre municipal de santé comme suppléant. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Monsieur le Directeur de la santé et Monsieur le Directeur administratif du Centre municipal de santé sont respectivement désignés représentant titulaire et suppléant au GCS-LCSH.

17 - Désignation de quatre représentants à l'Office Municipal des Sports (OMS)

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Messieurs Alexandre EL GAMAL, Mady SISSOKO, Augustin DOSSOU et Valentin IERG. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Ne prend pas part au vote : Mme MAUD CORSO en tant que conseillère intéressée (présidente de l'OMS).

Messieurs Alexandre EL GAMAL, Mady SISSOKO, Augustin DOSSOU et Valentin IERG sont désignés représentants au sein de l'OMS à la majorité par :

44 pour (CRC, Écologistes, SC et VA) ;

8 abstentions (VI2C, M. BOURDON et Mme TIBAH).

18 - Désignation de deux représentants au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France (SIGEIF) : un titulaire et un suppléant

Monsieur LE MAIRE propose de désigner Madame Naïga STEFEL en tant que titulaire et Madame Fabienne LEFEBVRE comme suppléante. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Mesdames Naïga STEFEL et Fabienne LEFEBVRE sont respectivement désignées représentantes titulaire et suppléante au SIGEIF à la majorité par :

44 pour (CRC, Écologistes, SC, VA) ;

8 abstentions (VI2C, M. BOURDON, Mme TIBAH).

19 - Désignation d'un représentant à l'association « Temps Libre, le Réseau »

Au regard de sa délégation, **Monsieur LE MAIRE** propose de désigner Madame Fabienne LEFEBVRE. En l'absence de remarque ou d'autre candidature, il procède au vote.

Madame Fabienne LEFEBVRE est désignée représentante au sein de l'association « Temps libre, le Réseau » à la majorité par :

44 pour (CRC, Écologistes, SC et VA) ;

8 abstentions (VI2C, M. BOURDON et Mme TIBAH).

QUESTIONS COURANTES

Pour ce Conseil municipal, il y a une question importante déclarée : question 33.

En vertu des dispositions du règlement intérieur de notre Conseil, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente, ont classé les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé, **Monsieur le MAIRE** propose donc de soumettre au vote les questions courantes n° 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 34.

Il s'enquiert d'éventuels commentaires ou explications de vote.

Monsieur TMIMI demande pourquoi la délibération n° 20 relative aux indemnités de fonctions des élus est à nouveau présentée en Conseil municipal. Il fait également savoir que certaines villes établissent un tableau nominatif des indemnités brutes et nettes perçues par chaque élu. Ces données étant censées être publiques, ce type de document pourrait être pertinent.

Monsieur LE MAIRE répond que la délibération est à nouveau présentée en séance à la demande de la Trésorerie de Vitry-sur-Seine en raison d'un écart de quelques centimes sur une indemnité. Par ailleurs, le tableau évoqué a été fourni à l'occasion d'un précédent Conseil municipal. Ce tableau n'est toutefois pas nominatif, mais précise les indemnités perçues par chacun des membres du Conseil municipal.

Monsieur TMIMI entend que le tableau soit détaillé en fonction des responsabilités de chacun au sein du Conseil municipal. Il souhaiterait toutefois qu'un tableau nominatif soit établi. Pour Monsieur TMIMI, l'information est indispensable.

Monsieur LE MAIRE rappelle que l'engagement des élus au sein du Conseil municipal produit des effets sur leurs rémunérations professionnelles respectives. Certains élus seront contraints de se mettre davantage en disponibilité de leur travail et perdront donc davantage de rémunération. Ceci a été intégré autant que faire se peut dans le calcul des indemnités de fonction. Il insiste : cette indemnité vise à compenser une perte de salaire.

Concernant la délibération n° 22 (Cession de la parcelle cadastrée AQ n° 272 au prix de 21 000 euros), **Monsieur BOURDON** comprend que le montant pour lequel la parcelle est vendue équivaut au prix fixé en 1991. Il s'étonne que la valeur de la parcelle n'ait pas augmenté depuis.

Monsieur LE MAIRE répond qu'il s'agit d'une parcelle inaccessible, car isolée au milieu d'autres parcelles. Pour rappel, les prix des biens vendus sont systématiquement fixés par le Domaine.

En l'absence d'autre remarque ou question, il propose de procéder à un vote groupé pour les questions courantes.

20 - Indemnités de fonctions des élus

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21 - Cession des parcelles cadastrées CI n° 90-195-213 et 9 au prix de 130 000 €

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22 - Cession de la parcelle cadastrée AQ n° 272 au prix de 21 000 €

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23 - Cession de la parcelle cadastrée CJ n°265 Volume n° 1 en tréfonds au prix de 1 € symbolique

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24 - Incorporation de la parcelle cadastrée AR n° 21 dans le domaine privé communal (Bien Vacant sans Maître)

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25 - Fixation du nombre de titulaires et suppléants siégeant au Comité Social Territorial (CST)

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26 - Fixation du nombre de titulaires et suppléants siégeant à la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT)

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27 - Attribution de l'enveloppe de formation des élus

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28 - Convention entre la ville d'Alfortville, le conseil départemental du Val-de-Marne et la ville de Vitry-sur-Seine pour le détagage du pont du Port-à-l'Anglais

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29 - Approbation du Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée et de Promenade (PDIPR) - Inscription du « GRP de la boucle des ENS »

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

30 - Modification de la répartition des parts des membres au sein du Groupement de Coopération Sanitaire du Laboratoire des Centres de Santé et Hôpitaux d'Île-de-France (GCS-LCSH)

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

31 - Avenant n° 2 à la convention de restauration collective à signer avec les ministères économiques et financiers

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

32 - Conventions à signer avec la CAF pour l'habilitation informatique concernant les structures de petite enfance

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

34 - Rapport annuel du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2024

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS IMPORTANTES

Monsieur LE MAIRE annonce que Messieurs Luc LADIRE et Shamime ATTAR ainsi que lui-même ne prendront part ni au débat ni au vote de la délibération n° 33 en tant que conseillers intéressés.

Monsieur le MAIRE cède la présidence de séance à Madame KONATÉ.

33 - Garantie communale accordée à VALDEVY pour l'opération Grace-Frick

Monsieur JOLY rappelle que l'opération Grace-Frick est située au 10 rue Lemel et porte sur 74 logements : 24 PLAI ANRU (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), 47 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 3 PLS (Prêt Locatif Social). Les logements du programme sont répartis entre 14 appartements T1, 15 appartements T2, 26 appartements T3, 15 appartements T4 et 4 appartements T5. En 2025, en contrepartie d'une aide de

444 000 euros, la Ville avait obtenu 11 logements contingentés sans limitation de durée. Afin de renforcer le projet, la Ville propose d'accompagner Valdevy dans la garantie d'un emprunt de 10 125 070 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Cette garantie permettrait également d'ajouter 15 logements au contingent de la Ville sur la première attribution de ces logements.

Il convient de préciser que l'opération respecte la charte mise en place par la Ville, notamment en termes de respect des typologies. Le contingent Ville et bailleur répond aux besoins des Vitriots, 100 % des logements leur étant attribués. L'opération respecte également le plan local d'urbanisme en matière que de performance énergétique et environnementale, un raccordement au réseau de chaleur urbain et une limitation de l'emprise au sol.

Avec cette garantie, la Ville poursuit sa politique de développement du logement social, à la différence d'autres villes ne respectant pas le taux de 25 % minimum de logements sociaux imposé par la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain) et préférant payer des amendes. La ville de Vitry-sur-Seine compte 40 % de logements sociaux et la municipalité est fière de travailler sans relâche à la défense de droit de ses habitants à rester vivre dans la Ville. Pour autant, la Ville compte 9 000 demandeurs de logements sociaux avec un délai moyen d'attribution de 5 ans. La municipalité se doit donc de poursuivre sa mobilisation pour permettre aux Vitriots un accès à un logement digne. A ce titre, le prochain forum du logement se tiendra le 20 juin 2026.

Madame KONATÉ remercie Monsieur JOLY pour la présentation du rapport et s'enquiert d'éventuelles questions. Elle propose de recueillir l'ensemble des questions avant d'y répondre.

Monsieur BOURDON demande des précisions sur l'affirmation selon laquelle 100 % des personnes logées seront des Vitriots. En effet, il doute que le fait d'être Vitriot fasse partie des critères d'attribution retenus par la Préfecture et qui font débat.

Monsieur TMIMI relève qu'un financement de l'ANRU est prévu, en lien avec la reconstitution d'une partie du patrimoine démolit sur le territoire communal comme la cité Germain Defresne. Cette dernière était exclusivement constituée de logements en PLAI, mais seulement 24 seront reconstruits. Il souhaite attirer l'attention des élus sur le fait que la très grande majorité des demandeurs de logement vitriots sont éligibles à un logement classé PLAI. La typologie des logements doit être prise en compte par l'État afin que les bailleurs puissent mettre en œuvre des programmes adaptés. Par ailleurs, le sujet du relogement des locataires modestes reste d'actualité, notamment dans ce cadre du programme ANRU impliquant des démolitions de logements PLAI.

En réponse à la question de Monsieur BOURDON, **Monsieur JOLY** explique que son propos portait sur le contingent de la Ville et du bailleur, non sur le contingent de l'État. S'agissant des PLAI, l'opération Grace-Frick devrait débiter après la phase de relogement liée à l'opération ANRU portant sur la cité Germain Defresne.

Madame KONATÉ confirme que la réglementation d'attribution des logements se doit d'être respectée. La Ville peut toutefois prioriser les Vitriots sur le contingent dont elle dispose. Les PLAI sont effectivement la typologie de logement la plus demandée. Pour autant, en tant qu'ancien président de l'Office public de l'habitat (OPH), Monsieur TIMI n'est pas sans savoir que la Ville mène une bataille auprès de l'État pour obtenir un maximum de logements en PLAI.

En l'absence d'autre question ou remarque, elle propose de procéder au vote.

Ne prennent pas part au vote : Messieurs Luc LADIRE, Shamime ATTAR et Pierre BELL-LLOCH.

*La délibération n° 33 est approuvée à l'unanimité par :
49 pour (CRC, Écologistes, SC, VA, VI2C et Mme TIBAH) ;*

Monsieur le MAIRE reprend la présidence de séance. Il propose de poursuivre par l'étude des différents vœux soumis au Conseil municipal.

VŒUX

35 - DCRTP dans le projet de loi de finances 2026

Monsieur LE MAIRE indique que le vœu proposé vise à interpeller le Premier ministre, le ministre des Finances ainsi que d'autres responsables afin d'obtenir une compensation des pertes financières imposées à la Commune. Pour rappel, chaque lutte menée par la Ville a permis d'obtenir des moyens financiers supplémentaires. Il regrette que l'État « sclérose » le développement du pays en retirant aux villes tout intérêt à se développer compte tenu de leur incapacité à répondre aux besoins des habitants. Il alerte sur le fait

qu'une réduction supplémentaire des moyens pourrait signifier la fermeture de la patinoire de Vitry-sur-Seine, du cinéma, de la piscine en hiver, etc.

Le vœu soumis aux conseillers municipaux vise donc à rappeler l'attachement de la municipalité aux services publics à destination des Vitriots et engager une bataille pour sauvegarder les moyens dont dispose la Ville. En l'état, comme évoqué en début de séance, une décision modificative budgétaire sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal.

Il s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions.

Madame LIOT relève que le vœu proposé est présenté comme un cri d'alarme pour les finances locales alors qu'une dotation de 137 000 euros serait menacée. Elle souhaiterait que les chiffres soient étudiés. Or aucun n'est présent dans le vœu. Si le texte interpelle le Gouvernement, un vœu ne rembourse toutefois pas une dette, n'attire pas une entreprise ou ne finance pas une école. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) communale est de 0,137 million d'euros pour un budget de fonctionnement de 207,6 millions d'euros en 2026, soit 0,066 % du budget. Par conséquent, présenter ce manque à gagner de menace relève soit de la méconnaissance soit de la politique. La DCRTP est en effet un dispositif transitoire visant à compenser une réforme fiscale. Sa réduction progressive est logique et connue depuis sa création. Elle aurait donc dû être anticipée.

Avant de chercher des coupables haut placés, elle suggère d'étudier ce que la Ville fait ou ne fait pas :

- En 2024, les charges de personnel de la ville de Vitry-sur-Seine s'élevaient à 110 millions d'euros, soit plus de 55 % des charges de fonctionnement. Ce niveau structurellement élevé se situe 79 % au-dessus de la moyenne des villes de même taille.
- La dette de la Commune atteint 165 millions d'euros, soit 32 % de plus que la strate. Cette dette continue de croître alors que les villes de même taille tendent à réduire la leur.

La majorité municipale votant ce budget, elle doit en assumer la responsabilité. La majorité ne peut pas augmenter les dépenses de personnel de 3 %, d'un côté, et accuser l'État d'étrangler les finances communales de l'autre.

Par ailleurs, Les Ardoines représentent un quart de la superficie communale. Un projet d'envergure y prévoit plus de 20 000 emplois sur plus de 390 000 m² d'activité économique. De grands acteurs économiques y sont déjà implantés et 2 ZAC y ont été créées depuis juin 2012. Ce projet de réindustrialisation est piloté par l'EPA ORSA, émanation de l'État que Monsieur le MAIRE accuse d'abandon. Elle demande ce que la majorité faisait de son côté pour attirer des entreprises et élargir les bases fiscales. Pour elle, si les recettes fiscales de la Ville sont si basses, c'est notamment parce que la majorité n'a pas su transformer le potentiel économique de la Ville en bases fiscales solides.

Par conséquent, le groupe VA votera contre le vœu.

Madame TAILLEBOIS salue l'usage de chiffres, mais souligne qu'il faut savoir les lire et les comprendre. Pour mémoire, le budget d'une collectivité territoriale doit être à l'équilibre entre dépenses et recettes. Peu importe donc la part de la recette perdue, elle implique une dépense moindre équivalente. Or, l'anticipation est une perte de recettes totale de 5,6 millions d'euros, soit une somme considérable. Pour rappel, le budget d'investissement de 30 millions d'euros est abondé par le budget de fonctionnement. Elle s'enquiert des propositions de l'opposition pour réduire le budget de fonctionnement de 5,6 millions d'euros. Elle questionne ensuite la pertinence du calcul présenté par Madame LIOT et demande des précisions quant aux strates utilisées à titre de comparaison.

S'agissant de la DCRTP, **Madame TAILLEBOIS** rappelle que la Constitution prévoit l'autonomie financière des collectivités territoriales. Or, cette dernière disparaît progressivement en raison de différentes mesures politiques de droite : suppression de la taxe professionnelle, suppression de la taxe d'habitation, etc. La taxe foncière reste ainsi la seule taxe sur laquelle les communes ont la main. Pour elle, le Gouvernement veut faire croire aux citoyens qu'ils paieront moins, mais en réalité ils paieront via l'augmentation d'autres impôts. La dotation de compensation permettait aux communes d'éviter d'augmenter la taxe foncière ou la taxe d'habitation, mais cette dotation a été intégrée aux dotations de l'État avant d'être progressivement rabotée chaque année. Il en sera de même pour la dotation de compensation de la taxe d'habitation. Par conséquent, la Ville doit choisir entre supprimer du personnel, supprimer des investissements ou supprimer des services publics aux citoyens. S'il s'agit du projet politique du groupe VA, elle ne s'en réjouit pas.

Monsieur LE MAIRE entend que Madame LIOT compare Vitry-sur-Seine avec des villes comme Thiais ou L'Haÿ-les-Roses, mais les projets politiques de leurs municipalités respectives sont très différents de celui de la majorité vitriote. Pour exemple, ces villes ne disposent pas de centre de loisirs ou de maison pour la jeunesse, de service d'aide aux plus fragiles, de HLM, etc. Les dépenses publiques de Vitry-sur-Seine sont différentes, car la gestion est différente.

S'il reconnaît que la dette de la Ville est de 165 millions d'euros, il souligne que son maintien durant l'ensemble du mandat écoulé relève de l'exploit. En effet, pour la décennie écoulée, les baisses de dotation équivalent à

près de 70 millions d'euros. La Ville est néanmoins parvenue à poursuivre son action publique et à faire fonctionner son service public. Il s'interroge donc sur l'usage des fonds récupérés par l'État depuis les 20 dernières années. Il regrette que les cadeaux fiscaux bénéficient aux plus riches.

Enfin, il souligne que les 137 000 euros évoqués dans le vœu correspondent au montant résiduel, contre 2,8 millions d'euros initialement prévus. Pour ce qui est de l'augmentation des dépenses de personnel, il rappelle que l'État y a contraint la Ville par l'augmentation du point d'indice sans compensation et une modification des cotisations à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) à compter de 2025, toujours sans compensation. Les finances communales sont donc prises en étau entre des recettes moindres et des dépenses obligatoires en croissance. Il est donc convaincu que le projet politique est une fermeture des services publics pour les remplacer par des services assurés par le secteur privé.

Il rejoint toutefois Madame LIOT sur la nécessité d'attirer des entreprises pour créer des emplois. En effet, les entreprises consomment peu de services publics, mais génèrent des recettes. Ces recettes ont permis de développer des services publics au bénéfice de la population pauvre de Vitry-sur-Seine. Or, l'État retire progressivement la compensation de la taxe professionnelle qui permettait un financement des services publics autrement que par l'impôt sur les particuliers. Des lots de terrains restent disponibles dans les ZAC de la Ville, mais il affirme que la France est en déclin bien que le Gouvernement se refuse à la dire. Cette situation est liée à un non-interventionnisme dans l'économie alors que les entreprises publiques devraient créer du dynamisme économique.

Madame LIOT comprend que, selon la majorité municipale, les responsables sont toujours les autres, qu'il s'agisse de grands patrons ou du Gouvernement. Or, elle souhaite aborder ce qui est fait ou non à Vitry-sur-Seine pour améliorer la situation financière. Pour elle, les chiffres sont parlants. Le sujet n'est pas de supprimer, mais d'ajouter et de se questionner sur quoi faire avec les recettes.

Elle se dit convaincue de la capacité de Vitry-sur-Seine de disposer d'un réel bassin économique. Les villes ayant réussi leur pari de transformation ont attiré des sociétés afin d'asseoir une assiette fiscale plus importante permettant d'équilibrer les finances locales. Indépendamment du tissu social de la Ville, elle s'interroge donc sur les décisions à prendre au sein du Conseil municipal de Vitry-sur-Seine pour faire évoluer la Ville. Elle insiste sur le fait que la Ville mérite de disposer d'un réel bassin économique qui éviterait d'entendre exclusivement des discours relevant de la posture politique.

Monsieur BOURDON constate que l'État tend à retirer ses financements et réduire ses compensations. Année après année, il apparaît que ce désengagement de l'État n'est pas assumé alors qu'aucun élu ne s'en satisfait. Chaque année, le reste à charge pour les collectivités croît. À ce titre, afin de renforcer la première demande contenue dans le vœu (« *Demande un retour de la DCRTP dans des proportions garantissant des finances stables pour nos collectivités territoriales* ») et éviter toute interprétation ou faille, il propose une reformulation demandant *a minima* un retour de la DCRTP au niveau antérieur.

Par ailleurs, compte tenu de la réforme de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) sont gelées et n'iront plus aux communes ou au Département, mais à la Métropole. Attirer des entreprises n'aura donc aucun impact sur les finances communales. Développer de l'activité est une bonne chose pour avoir une ville mixte, mais les choix gouvernementaux de désengagement de l'État faits en 2015 sont mauvais pour les collectivités.

En réponse à l'intervention de Madame LIOT, **Monsieur ATTAR** rappelle que 70 % de l'investissement public français est porté par les collectivités territoriales. En parallèle, 70 % de la dette nationale relève de l'État alors que les collectivités locales ont obligation de présenter des comptes à l'équilibre. La situation actuelle est à mettre au crédit des gouvernements successifs ayant mené des politiques de libéralisation de l'économie. Or, une collectivité ne se gère pas comme une entreprise. Le service public ne vise pas à être rentable, mais à rendre un service que le secteur privé ne serait pas en mesure de fournir. Il demande à Madame LIOT quelles économies elle souhaiterait réaliser (centres de loisirs, étude gratuite, piscine, cinéma, patinoire, EMA, régie de voirie, etc.). La ville de Vitry-sur-Seine investit plus qu'elle ne le doit par choix. Les orientations politiques de la majorité départementale sont bien différentes et amènent notamment à la fermeture d'une crèche sur le territoire communal.

Monsieur ATTAR insiste sur la gestion saine des finances publiques de la part de la ville de Vitry-sur-Seine. Elle permet de mettre en place un ensemble de politiques à destination des Vitriots. Il questionne à nouveau Madame LIOT sur les suppressions de services qu'elle envisagerait si elle était aux responsabilités. La Ville continuera à se battre pour obtenir des financements afin de maintenir ses services publics.

Concernant l'appréciation de Madame LIOT sur le développement économique, **Monsieur LADIRE** explique qu'il existe un déséquilibre nord-sud au sein de la grande couronne parisienne. Le déplacement du pôle Air France à Roissy a déséquilibré l'écosystème aéroportuaire d'Orly. Le même phénomène intervient sur les villes du sud de la grande couronne. Les villes sont carencées en matière de développement économique. Or,

Vitry-sur-Seine souhaite attirer de grandes écoles, de grandes entreprises, mais également des artisans. L'arrivée de la ligne 15 du métro permettra d'accueillir au mieux ce type d'entreprises.

Concernant les actions de la Ville avec l'argent dont elle dispose, **Madame TAILLEBOIS** indique que les politiques menées sont nombreuses, et certaines très onéreuses. Les dépenses de personnel ont effectivement été maintenues, car tous les agents remplissent une mission de service public utile à la Collectivité. Pour mémoire, le statut de la Fonction publique diffère du droit applicable dans le secteur privé. Les fonctionnaires communaux peuvent voir leurs missions évoluer et sont formés en ce sens. Leur efficacité n'est pas à prouver avec près de 30 millions d'euros d'investissement par an depuis plusieurs années, avec un taux de réalisation jamais atteint jusqu'à lors.

Elle confirme les propos de Monsieur ATTAR sur l'obligation de la Ville de proposer un budget à l'équilibre. A l'inverse, les budgets des gouvernements de Nicolas SARKOZY et Emmanuel MACRON étaient systématiquement en déséquilibre. Leur taux de dette a augmenté extrêmement fortement, avec un effet boule de neige. Les investissements mis en œuvre par la Ville ont été assurés par des recettes collectées auprès de l'État, mais aussi via la fiscalité locale et le produit des services. Il s'agit par exemple d'un nouveau groupe scolaire, de pistes cyclables, de la plantation de 1 000 arbres, de la création du Parc des prairies du fort, d'un centre aquatique. En parallèle, 1,2 million d'euros est dépensé annuellement dans le maintien du réseau routier de la Ville, des trottoirs et des aménagements routiers.

Pour mémoire, un certain nombre de grandes entreprises sont présentes sur le territoire de Vitry-sur-Seine (Sanofi, Air Liquide, Casino). Par ailleurs, depuis plusieurs années, la responsabilité de l'attractivité économique ne relève plus de la Ville, mais de la Métropole du Grand Paris. Ironiquement, elle demande donc à Madame LIOT ce que fait Monsieur OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris. **Madame TAILLEBOIS** affirme qu'il ne fait rien. La Ville préférerait disposer d'une autonomie financière via une fiscalité locale plutôt d'une dotation de compensation de la taxe professionnelle. À ce titre, elle suggère la suppression de la Métropole du Grand Paris qui n'est pas utile. La fiscalité économique lui ayant été transférée pourrait ainsi être restituée aux communes.

Madame LIOT se dit ravie d'avoir donné l'opportunité à la majorité municipale de s'exprimer longuement.

En réponse à l'intervention de Monsieur ATTAR, elle tient à préciser qu'elle n'est pas de droite, mais centriste. Elle entend que la « vision très étroite de ce qu'est la politique » ne lui permette pas de faire la différence. Pour elle, bien que différents partis politiques existent, les échanges sont possibles et tout n'est jamais simplement noir ou blanc.

Sans vouloir polémiquer, elle note que les interventions précédentes portaient davantage sur des sujets plus nationaux que locaux. Elle souhaite donc recentrer le débat sur la ville de Vitry-sur-Seine où elle vit depuis 23 ans sans constater d'évolution depuis son arrivée. Une réflexion doit avoir lieu sur ce qui est souhaité pour la Ville. De son point de vue, les sujets principaux doivent être la rigueur de gestion et l'attractivité de la Ville. Elle ne demandait aucune des suppressions de services, un temps de réflexion sur ce qui peut être apporté à la Ville afin de mettre en place des programmes d'investissement pouvant apporter des recettes venant équilibrer les éventuelles pertes. Sauf erreur de sa part, les sociétés Sanofi, Air Liquide, Casino, que Madame TAILLEBOIS citait plus tôt, devraient prochainement quitter le territoire communal. Elle souligne que l'activité économique ne se limite pas à trois grandes sociétés, mais à des dizaines de sociétés de taille moindre. À titre d'exemple, la ville d'Issy-les-Moulineaux a su se transformer durant les 20 dernières années, ce qui a permis d'équilibrer ses finances. Encore une fois, elle répète que des réflexions doivent être menées sur des programmes qui permettraient à Vitry-sur-Seine d'équilibrer ses finances.

Monsieur LE MAIRE rappelle que 1 000 emplois supplémentaires ont été accueillis sur la Ville durant les 5 années passées. La Ville essaie donc d'attirer les entreprises et continuera à le faire.

Concernant la remarque de Monsieur BOURDON, il propose la formulation suivante : « *propose un retour de la DCRTP dans les proportions garanties lors de la suppression de la taxe professionnelle* ».

En l'absence d'autre intervention, il propose de procéder au vote sur le vœu

Le vœu n° 35 est adopté à la majorité des voix exprimées par :
47 pour (CRC, Écologistes, SC, VI2C et M. Bourdon, Mme TIBAH) ;
5 contre (VA)

36 - Privatisation du réseau de bus francilien et à ses conséquences pour les habitantes et habitants de Vitry-sur-Seine

Monsieur EL GAMAL fait savoir que depuis 2021, Île-de-France Mobilités organise l'ouverture progressive à la concurrence du réseau de bus en Île-de-France. Présentée comme une modernisation, cette politique se traduit par une fragmentation du service public, une dégradation des conditions de travail des agents et une

dégradation du service rendu aux usagers. Il qualifie d'alarmants les chiffres rendus publics : 6 000 passages de bus supprimés chaque semaine sur les réseaux ouverts à la concurrence. Par conséquent, des milliers de Franciliens subissent quotidiennement des retards, des attentes prolongées, des correspondances ratées et des difficultés pour aller travailler, se soigner, étudier ou accéder aux services publics.

La situation n'est pas accidentelle, mais la conséquence directe du choix politique de démanteler progressivement un réseau public intégré au profit d'opérateurs privés mis en concurrence. En grande couronne, les tensions se multiplient avec une pénurie de conducteurs, des tensions sur la maintenance, des bus immobilisés, une information insuffisante des voyageurs, un réseau désorganisé. Loin d'améliorer le service, la concurrence a conduit à moins de bus, moins de fiabilité et moins de lisibilité pour les usagers. Le 1^{er} mai 2026, 86 000 bus de la RATP ont basculé vers 3 entités de droit privé. Cette nouvelle étape concerne des millions de Franciliens et près de 7 000 agents de la RATP transférés hors de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) avec des inquiétudes majeures quant aux garanties sociales, conditions de travail et continuité du service public.

Le démantèlement de la RATP a débuté le 1^{er} novembre 2025 et se poursuivra jusqu'au 1^{er} novembre 2026. À terme, pas moins de 18 000 agents seront transférés dans des filiales de droit privé. Cet échelonnement prévu en 5 vagues successives va désormais toucher directement le territoire de Vitry-sur-Seine. Ainsi, dès le 1^{er} août 2026, les lignes de bus traversant la Ville basculeront vers un nouvel opérateur. Cette échéance fait peser de lourdes inquiétudes sur les habitants de Vitry-sur-Seine qui dépendent massivement de l'usage du bus pour leurs déplacements quotidiens. Vitry-sur-Seine est une ville populaire, dense, active, où le bus joue un rôle essentiel pour relier les quartiers entre eux, rejoindre les gares, les établissements scolaires, les équipements publics, les lieux de travail, les centres de santé, les commerces et les communes voisines. Toute dégradation de l'offre de bus entraînerait des conséquences immédiates sur la vie quotidienne des Vitriots.

Avec l'arrivée de la ligne 15 sud du Grand Paris Express et prochainement du T-Zen, Vitry-sur-Seine est appelé à devenir un territoire encore plus structurant dans l'organisation des mobilités du Val-de-Marne et de la Métropole. Cette évolution doit s'accompagner d'un service public de transport renforcé, fiable, accessible, régulier et de qualité, rendu aux usagers, non d'une dégradation liée à un changement d'opérateur imposé sans garantie suffisante. L'arrivée d'un nouveau transporteur ne doit en aucun cas se traduire par une baisse de l'offre, des suppressions de courses, une perte d'information aux voyageurs, une dégradation de la sûreté ou une fragilisation des conditions de travail des agents. *A contrario*, elle doit faire l'objet d'engagements clairs, publics et vérifiables de la part d'Île-de-France Mobilités afin de garantir aux Vitriots un service de bus à la hauteur de leurs besoins quotidiens.

La majorité municipale refuse que la ville de Vitry-sur-Seine devienne à son tour le terrain d'expérimentation d'une politique ayant déjà montré ses limites ailleurs en Île-de-France. Elle refuse que les usagers de Vitry-sur-Seine subissent des suppressions de courses, des retards, une perte d'information et une dégradation du service au nom d'une logique de marché. Elle refuse que les agents de transport soient transférés dans des conditions fragilisant leurs garanties collectives, leurs droits sociaux et leurs conditions de travail. **Monsieur EL GAMAL** réaffirme que le transport public n'est pas une marchandise, mais un bien commun devant être organisé dans l'intérêt général, sous maîtrise publique, avec des moyens humains et matériels à la hauteur des besoins.

À l'heure de l'urgence sociale et écologique, **Monsieur EL GAMAL** appelle à renforcer les transports collectifs publics, non à les livrer à la concurrence. La lutte contre la pollution, les inégalités territoriales et la précarité énergétique supposent un réseau de bus fiable, fréquent, accessible, sûr et public.

Par conséquent, la municipalité affirme son opposition à toute forme d'ouverture à concurrence d'un bien public aussi essentiel que le transport collectif. Les bus, les lignes, les dépôts, les agents, les horaires et l'organisation du réseau ne doivent pas être soumis aux logiques de marché, de rentabilité ou de mise en concurrence entre opérateurs. Ces éléments relèvent de l'intérêt général, de la continuité du service public et du droit à la mobilité pour toutes et tous. À nouveau, il considère que le transport public est un bien commun qui doit rester sous maîtrise publique avec des objectifs de qualité, de service, d'égalité territoriale, de sécurité, d'accessibilité, de transition énergétique et de respect des droits des agents. L'ouverture à l'occurrence fragilise cette ambition en découpant les réseaux en lot, en multipliant les opérateurs et en éloignant les usagers et les communes des décisions concernant leur quotidien.

Monsieur LE MAIRE remercie Monsieur EL GAMAL pour la présentation du vœu et s'enquiert d'éventuelles demandes de parole.

Monsieur SERPETTE note que l'ouverture à la concurrence des bus dans le Val-de-Marne, particulièrement le transfert des lignes couvrant la ville de Vitry-sur-Seine à l'opérateur Keolis, suscite « de grands discours idéologiques ». Pourtant, de son point de vue, l'approche de la Région relève du bon sens face aux défaillances de la RATP et à la pénurie de chauffeurs du fait des conditions de travail et de salaire qui privaient les Vitriots de certains bus. Pour lui, l'immobilisme n'est pas une option et cette ouverture à la concurrence n'est pas une posture, mais une mesure de sauvetage du service public pour éviter l'enclavement des

quartiers, des travailleurs et des étudiants. Pour l'usager, le statut de l'opérateur importe peu, à l'inverse du passage du bus à l'heure.

Il fait valoir que dans les nouveaux contrats mis en place avec des opérateurs privés, une qualité de service est enfin exigée, avec une exigence en termes de propreté et de ponctualité. Ces exigences sont adossées à de lourdes pénalités financières en cas de manquement. À ce titre, il invite donc tous les usagers vitriots à faire remonter les problèmes de ponctualité constatés dans les passages de bus à compter du 1^{er} août 2026. Par ailleurs, les économies qui seront réalisées permettront de financer directement la future ligne T-Zen 5 ainsi que le remplacement des vieux bus au gasoil particulièrement utilisés sur le territoire de Vitry-sur-Seine. Selon lui, remplacer des véhicules anciens par des véhicules électriques ou fonctionnant au bio-GNV pourrait être bénéfique pour la Commune.

De son point de vue, l'assemblée communale doit en tirer une leçon claire : l'idéologie ne doit pas passer avant l'efficacité et, face à des modèles à bout de souffle, il faut savoir faire preuve d'agilité. C'est précisément cette culture du résultat et du courage managérial que le groupe VA aimerait voir appliquer dans la gouvernance de la Ville.

Pour **Monsieur EL GAMAL**, le débat est clairement idéologique. Suite à l'intervention de Monsieur SERPETTE, il considère comme important de rappeler quelques points.

Monsieur SERPETTE présente la société Keolis comme un sauveur, puisqu'elle prendra en charge les lignes de bus couvrant la Ville à compter du 1^{er} août 2026. Or, la société Keolis a un passif dans la Commune. Pour mémoire, la société Keolis a récupéré effectivement l'ancienne ligne n° 183, qui passait le long du boulevard de l'Hôtel de Ville. Cette ligne aurait dû être transmise de gré à gré à la RATP, mais dans le cadre du passage du bus vers le tramway, Île-de-France Mobilités a pris la décision d'organiser un appel d'offres. La société Keolis a remporté cet appel d'offres et il en a malheureusement résulté un nombre d'accidents importants, un service non assuré, des usagers excédés en raison d'un changement tarifaire. Par ailleurs, il souligne un manque de formation des salariés de l'entreprise Keolis à l'époque, avec de nombreux recrutements de jeunes récemment diplômés ou d'emplois saisonniers en période estivale. Certains agents ne disposaient donc pas de formation initiale, voire ne disposaient pas de permis. Pour Monsieur EL GAMAL, la société Keolis n'est par conséquent pas le grand sauveur. Si son objectif n'est pas de dénigrer une entreprise par rapport à une autre, il considère toutefois que la société Keolis n'a pas fait preuve de bon sens. Pour exemple, le réseau de transport OPTILE a également connu de grands mouvements sociaux suite à des difficultés avec l'arrivée de Keolis.

Dans son intervention, Monsieur SERPETTE laissait également entendre que la RATP était à bout de souffle, y compris s'agissant des rémunérations des agents et de leurs conditions de travail. Les salariés de la RATP bénéficiaient d'un statut spécifique, avec une protection que ces salariés perdent en basculant sur des contrats à durée indéterminée de droit privé. Si les salaires proposés par la RATP étaient au niveau attendu du secteur d'activité, à l'inverse, le transfert des salariés vers Keolis implique une perte de salaire de l'ordre de 300 euros mensuels.

Monsieur EL GAMAL rappelle que la RATP assure un service public quotidiennement depuis sa création après la Seconde Guerre mondiale. S'agissant du matériel roulant de la RATP, des changements sont en cours notamment dans le cadre de la transition énergétique en cours. Pour rappel, tous les réseaux de transports publics devaient théoriquement être équipés de bus fonctionnant au bio gaz ou de bus électriques au 1^{er} janvier 2025. Les commandes auprès des constructeurs ayant subi des retards, Île-de-France Mobilités, désormais propriétaire du matériel roulant, a donc retardé la livraison. La transition énergétique est donc en cours malgré ce léger retard. Il invite l'ensemble des conseillers municipaux à visiter le site de centre de bus de Vitry-sur-Seine où ils pourront constater qu'il est équipé de bornes électriques permettant la recharge des batteries des bus. Il serait donc mensonger d'affirmer que la RATP n'est pas un transporteur propre, qu'elle ne rémunère pas suffisamment ses salariés ou les maltraite. Les problématiques de recrutement sur les métiers de conducteur de bus, d'agent de maintenance et de machiniste-receveur ne se limitent pas à la RATP. En effet, il existe une pénurie nationale qui affecte également tous les repreneurs du secteur privé.

Enfin, il souligne que les transporteurs de droits privés ont pour objectif de réaliser des gains sur le transport public. Or, une partie des impôts payés par les citoyens finance le transport public et les transporteurs de droit privé disposent donc d'une manne financière qu'ils récupèrent, ce que ne faisait pas la RATP en tant que transporteur public régional et en partie financé par l'État.

Monsieur TMIMI rappelle que cette ouverture des transports publics à la concurrence répond à une injonction de l'Union européenne. À ce titre, l'exemple à ne pas suivre est celui de la privatisation du réseau de transport public britannique intervenu 30 ans en arrière. Face au bilan catastrophique de cette privatisation des transports publics et aux difficultés rencontrées, l'actuel gouvernement travailliste a décidé de renationaliser une très grande partie de ces transports publics.

Faisant un lien avec le vœu précédent, **Monsieur TMIMI** considère que l'objectif est clairement de « saigner les services publics ». L'idée est d'ouvrir le champ des prérogatives et compétences du service public sur

transport et ainsi de livrer aux opérateurs privés le marché des transports publics. À l'avenir, il pourrait en être de même pour ce qui est de l'éducation, de la santé, etc. Par conséquent, il qualifie le vœu présenté de pertinent et appelle à résister. En effet, le transfert des compétences de transport ne sera bénéfique ni pour les agents du service public qui verront leur statut modifié dans des conditions de piètre qualité. Il rappelle que des témoignages d'anciens agents de la RATP confirment que les conditions de travail dans le secteur privé sont très mauvaises. Une dégradation du service rendu aux usagers est également à attendre en parallèle d'une augmentation des tarifs.

Pour **Monsieur SERPETTE**, le sujet central est celui de l'efficacité. Le groupe VA n'est pas opposé au transport public, mais souligne que ce dernier se doit d'être efficace. Il s'interroge sur la pertinence de faire rouler un bus vide. Il insiste sur le mécanisme de pénalité mis en place en cas de problématique de ponctualité. Les pénalités prévues sont bien plus conséquentes que par le passé. L'utilisateur sera, semble-t-il, davantage écouté qu'auparavant. En ce sens, la qualité du service pourra être améliorée.

Monsieur EL GAMAL insiste sur le fait que le transport public constitue un bien collectif. S'agissant des pénalités, elles entrent dans le cadre du contrat passé entre Île-de-France Mobilités et les différents transporteurs de droit privé. Ces pénalités portent sur une offre qui ne serait pas assurée. Néanmoins, au regard du contexte communal avec l'arrivée de la ligne 15 du métro et l'arrivée du T-Zen – il est précisé que ce dernier bénéficie d'un financement indépendant –, le réseau des bus desservant la ville de Vitry-sur-Seine devra être revu dans sa globalité. En effet, une augmentation du nombre de passagers est attendue, particulièrement avec l'arrivée de la ligne 15 du métro.

S'agissant de l'efficacité des transports, **Monsieur LE MAIRE** souligne que le vœu indique notamment : *« considérant que 6 000 passages de bus supprimés chaque semaine en Île-de-France constituent une alerte majeure sur les conséquences de l'ouverture à la concurrence »*.

En l'absence d'autre demande de parole, il propose de procéder au vote sur le vœu.

Le vœu n° 36 est adopté à l'unanimité des voix exprimées par :
47 pour (CRC, Écologistes, SC, VI2C et M. Bourdon, Mme TIBAH) ;
5 abstentions (VA)

37 - Protoxyde d'azote : protéger la santé des jeunes, mettre fin à une irresponsabilité de marché

Monsieur GUESMI fait savoir que derrière le mot banal « gaz hilarant », il existe une réalité sanitaire devenue extrêmement préoccupante :

- En 2022, 14 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans avaient déjà consommé du protoxyde d'azote.
- Plus de 3 % avaient déjà consommé du protoxyde d'azote dans l'année.
- Les signalements d'intoxication auprès des agences sanitaires ont été multipliés par 3 entre 2020 et 2023. Plus de 80 % de ces signalements ont fait état de troubles neurologiques, parfois irréversibles (paralysies, atteintes de moelle épinière), soit des séquelles pouvant marquer une jeunesse entière.
- Les bonbonnes de grand format (plusieurs litres équivalent à des centaines de doses) sont impliquées dans 92 % des cas graves. Ces contenants n'ont aucun usage domestique légitime, mais sont conçus, vendus et achetés pour un seul usage : l'inhalation massive. Ils finissent souvent sur les trottoirs dans nos communes et dans les incinérateurs, où ils exposent.

Le vœu proposé au Conseil municipal vise à porter une position claire sur ce sujet. La Commune veut faire sa part, mais ne peut pas tout. La responsabilité principale appartient à ceux qui mettent le produit sur les marchés et à ceux qu'ils auraient dû l'encadrer depuis longtemps. La ville de Vitry-sur-Seine en subit les conséquences sur la santé de ses jeunes, dans ses rues, dans ses installations, ainsi que dans le traitement et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les agences sanitaires documentent depuis 2019 une hausse continue des cas d'intoxication. Par ailleurs, le profil des consommateurs évolue, s'élargit, s'intensifie, et ne touche pas que les jeunes. Les effets de l'usage du protoxyde d'azote ne se limitent pas à une sensation d'ivresse passagère, mais incluent également des atteintes neurologiques sévères, des troubles cardiaques, des troubles psychiatriques, des hallucinations, des épisodes délirants, des dépressions et parfois des accidents liés à la conduite sous influence. En mars 2023, l'Agence européenne des produits chimiques a classé le protoxyde d'azote comme étant un toxique pour la reproduction de catégorie 1B sur proposition de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Les médecins savent depuis plusieurs années que le protoxyde d'azote n'est pas un produit anodin.

Cette réalité sanitaire se double d'une réalité sociale : les jeunes les plus exposés au protoxyde d'azote sont aussi ceux ayant le moins accès aux soins d'addictologie, à la prévention ciblée et à l'accompagnement. Si les vendeurs en ligne de protoxyde d'azote ne paient rien, les consommateurs en paient le prix. Au-delà des chiffres, la Ville souhaite alerter le Gouvernement et formuler une demande simple : que le projet de loi attendu depuis un an à l'Assemblée nationale soit voté. La demande est également que l'Europe interdise le protoxyde

d'azote comme elle le fait pour d'autres produits, que les producteurs de protoxyde d'azote paient pour le produit qu'ils mettent sur le marché et que les plateformes en ligne ne puissent plus servir de contournement.

L'objectif de ce vœu est donc d'alerter, de protéger et de demander aux responsables de tout mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau qui se répand aussi dans les rues de Vitry-sur-Seine.

En complément, **Monsieur M'RABET** indique que les addictions constituent un enjeu central de santé publique. Le tabac et l'alcool, bien que légaux, restent les deux premières causes de mortalité évitables avec respectivement près de 75 000 et 41 000 décès annuels. Ces chiffres rappellent l'urgence absolue d'agir face à toutes les substances à risque, y compris celles dont l'usage détourné explose chez les jeunes. Aujourd'hui, une autre menace préoccupe particulièrement les familles, les éducateurs et les soignants : le protoxyde d'azote ou gaz dit hilarant. Son usage détourné s'est banalisé chez les jeunes, souvent à leur insu.

Pour La France Insoumise, la réponse à ce phénomène ne peut se limiter à la répression. La priorité doit être avant tout la prévention. Prévenir revient d'abord à informer sur les risques méconnus (troubles neurologiques, accidents cardiovasculaires et dépendance), sur les alternatives ainsi que sur les ressources disponibles pour ceux en ayant besoin. Ainsi, dès 2019, Monsieur Hugo BERNALICIS, député du Nord, a été l'un des premiers à alerter sur la banalisation du protoxyde d'azote. La proposition de loi de Monsieur BERNALICIS visait à encadrer la vente, à imposer des pictogrammes de dangerosité et, surtout, à sensibiliser les familles, établissements scolaires et professionnels de santé. L'objectif était d'agir en amont avant que la consommation ne devienne un problème de santé publique. Dernièrement, Monsieur Idir BOUMERTIT, député du Nord, a porté une proposition de loi transpartisane adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale en janvier 2025. Interdire sans éduquer reviendrait à prendre le risque de voir les jeunes se tourner vers d'autres substances tout aussi dangereuses.

L'approche doit donc être globale :

- Informer les jeunes, les parents et les enseignants sur les dangers réels du protoxyde d'azote, car ils sont souvent sous-estimés ;
- Former les professionnels de santé et les travailleurs sociaux à repérer les signes d'usage à risque et à orienter vers les structures d'accompagnement ;
- Soutenir les associations et les acteurs de terrain œuvrant au quotidien pour la réduction des risques.

Le protoxyde d'azote est souvent la première expérience de substance psychotrope des adolescents. La Collectivité a le devoir d'offrir à sa jeunesse les clés pour faire des choix éclairés et non de l'abandonner face à des produits dont ils ignorent les dangers.

Pour **Monsieur M'RABET**, la lutte contre les addictions ne se gagne pas par la seule force de la loi, mais par l'éducation, la solidarité et la responsabilité collective. LFI porte cette vision pour une société où la santé des plus jeunes est une priorité absolue. Par conséquent, le groupe Vitry Insoumise Communiste et Citoyenne votera en faveur de ce vœu et invite l'ensemble des Conseillers municipaux à faire de même.

Madame YEBOUET constate que les capsules et bonbonnes de protoxyde d'azote jonchent les trottoirs et les parcs de la Ville. Le fléau du protoxyde d'azote menace la jeunesse vitriote et la sécurité de tous. Ces déchets non recyclables abîment également le matériel des agents de propreté, générant des coûts évitables pour la Commune. Pour elle, il est donc temps que Vitry-sur-Seine agisse par l'intermédiaire d'un arrêté municipal d'interdiction. La force d'un tel arrêté ne réside pas seulement dans l'amende, il confère aussi un pouvoir de saisie et de destruction. Confisquer ces bonbonnes, coûtant entre 30 et 60 euros, revient à frapper les réseaux et les consommateurs au portefeuille.

Vitry-sur-Seine ne disposant ni de vidéoprotection ni d'une police municipale en effectif suffisant, elle appelle à être pragmatiques. En ce sens, le groupe VA propose donc de croiser les ressources. Les constats quotidiens des agents de propriété pourraient permettre de cartographier les points de consommation pour concentrer les patrouilles là où elles seraient utiles. Le manque de moyens n'est pas une raison pour capituler. Pour elle, il est préférable d'agir avec les moyens disponibles plutôt que d'attendre d'en avoir davantage. Face au protoxyde d'azote, il convient d'être d'une précision chirurgicale lorsqu'il est impossible d'être omniprésent.

En réponse à l'intervention de Madame YEBOUET, **Monsieur ATTAR** fait savoir que la ville de Vitry-sur-Seine a été l'une des premières villes en France à prendre un arrêté d'interdiction de vente du protoxyde d'azote aux mineurs dans les grandes surfaces. Cette initiative a ensuite été reprise à l'échelle nationale, le Gouvernement ayant pris un arrêté d'interdiction totale de vente aux mineurs sur l'ensemble du territoire national.

Pour lui, la problématique ne vient pas des effectifs de Police municipale, mais du fait que le protoxyde d'azote ne soit pas encadré par la loi. Il ajoute qu'à date il est impossible de détecter si une personne a consommé du protoxyde d'azote ou non et qu'il est réglementairement impossible qu'un Maire prenne un arrêté d'interdiction de consommation.

Le vœu soumis ce jour au Conseil municipal par sa majorité est également proposé dans un certain nombre de collectivités. Il espère voir ce vœu voté à l'unanimité afin d'inciter les parlementaires, notamment à l'Assemblée nationale, à débloquent le projet de loi ayant été déposé de nombreux mois, en arrière. L'objectif

est qu'une législation encadrant la vente, la détention et le transport du protoxyde d'azote puisse voir le jour et ainsi permettre aux services de police d'intervenir et d'interpeller les personnes qui en détourneraient l'usage.

Il rejoint également Monsieur M'RABET sur le nécessaire travail de prévention devant avoir lieu. Ce travail a d'ores et déjà été engagé, notamment fait avec le service municipal de la jeunesse. Un film a été produit par de jeunes Vitriots pour alerter leurs camarades sur la consommation du protoxyde d'azote qui, encore une fois, peut avoir des conséquences extrêmement graves sur la santé. Il signale enfin qu'à sa connaissance, la Commune comptabilise 2 décès liés à la consommation de protoxyde d'azote.

Monsieur le MAIRE partage l'idée selon laquelle il est nécessaire de beaucoup échanger avec les jeunes afin de faire connaître les dangers du protoxyde d'azote. Pour autant, l'absence de loi sur le sujet est problématique, d'où le vœu proposé qui, il l'espère, sera voté à l'unanimité du Conseil municipal. Il répète qu'en l'absence de loi, il est impossible d'arrêter puis condamner les détenteurs de protoxyde d'azote.

Concernant l'arrêté municipal, au nom du groupe VA, **Monsieur SERPETTE** propose qu'il porte sur une interdiction de consommation, de transport et d'abandon des capsules ou bonbonnes sur certains périmètres (parcs, parkings et abords des écoles). Il entend qu'il soit difficile de détecter la consommation de protoxyde d'azote *a posteriori*. Pour autant, des flagrances sont possibles sur la consommation, le transport ou l'abandon de bonbonnes ou capsules. La loi interdisant la vente de protoxyde d'azote aux mineurs depuis le 1^{er} juin 2021, il convient de faire en sorte qu'elle soit respectée.

En réponse à l'intervention de Monsieur SERPETTE, **Monsieur ATTAR** souligne que le Maire ne dispose pas des compétences permettant d'interdire le transport et la détention de ce type de produit dans la mesure où ses pouvoirs de police sont extrêmement limités. Les agents de la Police municipale ne peuvent pas vérifier que quelqu'un détient ou transporte du protoxyde d'azote dans son véhicule. En effet, un Officier de police judiciaire (OPJ) ou une réquisition du Procureur de la République doit autoriser la fouille du véhicule. Les agents de Police municipale ne peuvent donc pas prendre cette initiative. Encore une fois, les pouvoirs de police du Maire étant extrêmement limités, le vœu soumis aux Conseillers municipaux réclame une législation nationale permettant à la Ville ainsi qu'aux forces de police compétentes d'agir. Il est toutefois possible de verbaliser fait de jeter ces capsules ou bonbonnes sur la voie publique dans le cas d'une flagrance. Il est néanmoins complexe, tant pour les forces de police municipales ou nationales, de constater en flagrance la consommation de protoxyde d'azote qui se fait essentiellement la nuit. Des points de consommation ont été identifiés et les patrouilles y passent régulièrement. Pour autant, la flagrance est difficile.

Il reconnaît que la consommation de protoxyde d'azote est à la fois un problème de santé publique, de propreté et de traitement des déchets. Des capsules se retrouvent régulièrement dans les usines de traitement des déchets où des explosions sont enregistrées quasi quotidiennement, ce qui constitue une problématique pour toute la chaîne de traitement des déchets, de la collecte au recyclage.

Pour **Monsieur le MAIRE**, les différentes interventions semblent indiquer un consensus pour que la Ville se mobilise un maximum pour enrayer le fléau du protoxyde d'azote.

Selon Madame **STEFEL**, l'usage du protoxyde d'azote entraîne deux problématiques qui ne peuvent toutefois pas être traitées de manière égalitaire. Si elle convient qu'il est déplorable de voir des bonbonnes vides jetées dans la rue et d'en subir des conséquences financières en matière de traitement des déchets, la priorité de la ville de Vitry-sur-Seine doit surtout être de prévenir et de protéger les potentiels consommateurs. Elle insiste sur la nécessité de prévenir de réels risques et d'accentuer la prévention afin de diminuer l'usage du protoxyde d'azote qui, selon ses termes, tue à petit feu la jeunesse.

Par ailleurs, elle rejoint Monsieur M'RABET sur la question de la sanction dans la mesure où l'on ne protège pas d'une addiction par la sanction, mais plutôt par de la prévention et de la sensibilisation. Pour le protoxyde d'azote comme d'autres substances, demander à la police d'interdire et de verbaliser ne règlera pas le problème de consommation. Elle est donc d'avis qu'il convient d'être plus exigeant et de demander des moyens adéquats pour prévenir et pour protéger les habitants de la Ville, plus particulièrement sa jeunesse.

En l'absence d'intervention supplémentaire, **Monsieur le MAIRE** propose de passer au vote.

Le vœu n° 37 est adopté à l'unanimité.

38 - Projet d'incinérateur « Thermo-sur-Seine »

Monsieur GUESMI explique que le vœu soumis aux Conseillers municipaux affirme une position claire : en l'état actuel de ses connaissances, Vitry-sur-Seine s'oppose au projet « Thermo-sur-Seine » sur son territoire. La Ville demande des études sérieuses sur les risques sanitaires, environnementaux et d'inondations, ainsi qu'une concertation transparente avec les Vitriots. Ce vœu n'est pas une simple opposition de principe, mais

une exigence de vérité vis-à-vis d'un projet décidé sans Vitry-sur-Seine, et qui engagerait la Commune pour 25 ans.

Le département du Val-de-Marne incinère deux fois plus de déchets par habitant que les Hauts-de-Seine. Cette inégalité est connue et ce vœu exprime le fait que les départements populaires ne peuvent pas indéfiniment supporter ce dont les départements aisés ne veulent pas. Le projet « Thermo-sur-Seine » touche directement à la santé, au cadre de vie et à la justice environnementale. Il mérite donc un dépassement des logiques de groupe pour chercher l'unité au bénéfice des citoyens. Il a donc été accepté de laisser de côté les formulations initiales et positions de départ pour proposer un vœu consensuel capable de rassembler largement. Si l'opposition souhaite encore participer à la rédaction du vœu par des amendements, la majorité municipale est à son écoute.

Madame LORIETTE fait savoir que le groupe VI2C partage les inquiétudes exprimées dans le vœu proposé concernant le projet « Thermo-sur-Seine ». Le groupe VI2C votera ce vœu, car il refuse l'installation d'un incinérateur sur la zone des Ardoines, mais le fera « sans amnésie ». En effet, le projet soulève des questions majeures en matière de santé publique, de justice environnementale, de démocratie locale et d'aménagement du territoire. Les habitants doivent être informés et le groupe VI2C refuse que le Val-de-Marne continue d'être le territoire où sont concentrées les nuisances industrielles pendant que d'autres bénéficient des retombées économiques ou énergétiques. Le sujet étant grave, il exige la vérité et une cohérence politique.

Le groupe VI2C s'étonne donc que le vœu présenté ce jour par la majorité municipale, soit des élus participant à la stratégie de la Ville sur ce dossier alors qu'un vœu a généralement vocation à interpeller d'autres institutions ou à demander des évolutions dépassant les compétences directes de la Commune. Les Vitriots n'ont pas oublié la campagne municipale. Lorsque le groupe VI2C alertait sur l'existence de ce projet d'incinérateur, il a été accusé de mentir et sa liste a été attaquée, caricaturée et salie. Monsieur TMIMI, en tant que tête de liste, a été publiquement accusé « d'inventer un faux projet pour faire peur aux habitants. Aujourd'hui, les accusateurs de l'époque reconnaissent l'existence dudit projet. Pour mémoire, afin de tenter d'éteindre la polémique entre les deux tours de l'élection municipale, Madame Marine TONDELIER était venue soutenir Monsieur BELL-LLOCH en déclarant : « *Nous sommes sur sa liste. Evidemment, il n'y aurait aucun écologiste sur la liste de quelqu'un qui serait pour ce projet. Ma présence ici clarifie ce point* ». Or, ce projet a aussi été porté par Dan LERT, puis voté par les élus écologistes du Conseil de Paris pour permettre son lancement. Du point de vue de **Madame LORIETTE**, on ne peut pas être écologiste à Paris pour imposer les nuisances aux banlieues populaires et être écologiste à Vitry-sur-Seine pour ensuite jouer les opposants surpris.

Au-delà de ces contradictions, **Madame LORIETTE** considère que le projet doit être dénoncé dans la mesure où il représente une triple injustice :

- Une injustice territoriale dans la mesure où Paris exporte ses nuisances vers la banlieue populaire. Le Val-de-Marne supporte déjà une concentration d'incinérateurs largement supérieure au reste de l'Île-de-France, mais l'on voudrait y ajouter une installation industrielle supplémentaire aux Ardoines ;
- Une injustice sanitaire, car ce projet prévoit notamment de brûler du bois B (déchets de chantier et de meubles traités) ainsi que des CSR (déchets transformés en combustible) avec des conséquences potentiellement lourdes pour la qualité de l'air et la santé des habitants d'un territoire déjà largement exposé aux pollutions industrielles ;
- Un déni démocratique, les habitants n'ayant jamais été réellement consultés et le Conseil municipal n'en ayant pas été informé. Pour autant, des réunions continuent de se tenir entre élus, sous-préfets et industriels pendant que la population reste soigneusement tenue à l'écart.

Par ailleurs, le vœu indique que le projet aurait été engagé sans que la commune d'accueil ait été associée à cette décision. Elle demande donc à Monsieur le MAIRE s'il avait été informé ou non du projet. S'il ne l'était pas, elle s'interroge sur sa place au sein de la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) créée autour du projet. Depuis que le dossier a été rendu public « grâce à ceux qui étaient traités de menteurs », une mobilisation citoyenne importante s'est construite contre le projet « Thermo-sur-Seine ». Elle qualifie la mobilisation de légitime. Une association s'est créée afin d'informer largement sur le projet « Thermo-sur-Seine » et ses enjeux environnementaux, territoriaux et sanitaires, ainsi que sur les alternatives possibles.

Le groupe VI2C est convaincu que les Ardoines peuvent prétendre à davantage qu'une usine d'incinération. Le quartier des Ardoines, situé en bord de Seine, mérite un réaménagement tourné vers les habitants (espaces verts, berges de Seine reconquises, équipements utiles, lieux de vie, environnement respirable) et un avenir pensé pour la population, non pour les intérêts industriels. Afin que les habitants puissent décider, le groupe VI2C demande donc l'organisation d'un référendum local sur le projet « Thermo-sur-Seine ». Pour le groupe VI2C, une enquête publique et quelques réunions d'information sont insuffisantes s'agissant d'un projet qui transformera durablement le territoire et les conditions de vie de milliers de personnes. L'écologie ne peut pas être « imposée d'en haut contre les populations ». Le groupe VI2C adhère à l'idée d'une écologie populaire, démocratique et sociale qui protège la santé, réduit les déchets à la source et refuse que certains territoires soient éternellement sacrifiés pour préserver les territoires les plus riches de la métropole parisienne.

En conclusion, le groupe VI2C refuse toute logique dans laquelle Paris décide, les industriels profitent et les quartiers populaires paient la facture sanitaire, environnementale et sociale. Les Vitriots méritent la vérité, la transparence et surtout de décider eux-mêmes de l'avenir de leur Ville, non de subir des décisions prises à huis clos entre élus, Préfecture et industriels.

Monsieur BOURDON annonce que les conseillers municipaux issus de la liste « Vitry en mieux » sont totalement opposés au projet « Thermo-sur-Seine ». Pour lui, en dépit du jargon technique utilisé, il considère qu'il s'agit bien d'un incinérateur dans la mesure où des déchets y seraient brûlés.

Il s'étonne que le vœu initialement proposé, qu'il qualifie de complet, argumenté et explicatif positionnant l'opposition de la Ville au projet assez fortement, soit devenu un vœu beaucoup plus consensuel, voire « faible ». Pour lui, dire « *en l'état actuel de ses connaissances, la Ville s'oppose au projet d'incinérateur* » relève de la posture. La première proposition de vœu s'adressait notamment au Conseil de Paris en demandant le retrait des délibérations qu'il avait prises, ce qui n'est plus le cas. Si la municipalité de Vitry-sur-Seine est réellement opposée au projet « Thermo-sur-Seine », elle doit s'engager dans un rapport de force avec la ville de Paris. Il n'est pas admissible que Vitry-sur-Seine soit un territoire servant.

Les propositions suivantes du vœu portent notamment sur la mise en place d'une votation citoyenne ou d'un référendum avec un débat contradictoire préalable. Pour autant, si la municipalité est réellement contre le projet au regard des sujets évoqués plus tôt (santé, écologie, tri des déchets, gestion des ressources, impacts sur la ressource en eau), elle se doit de soutenir les associations ouvertement opposées au projet (collectif 3R, ACID-Vitry, ALIC-Créteil, France Nature Environnement). Il s'étonne également que le vœu ne mentionne aucune perspective d'éventuel recours juridique alors que des recours avaient été engagés par le passé lorsqu'un projet de même type avait été envisagé en 2021.

Monsieur BOURDON insiste : si la municipalité est réellement opposée au projet, elle se doit d'aller au bout de l'ensemble des arguments dont elle dispose, y compris en termes de recours juridiques. En l'état actuel du vœu, les conseillers municipaux issus de la liste « Vitry en mieux » ne peuvent donc pas le voter. Ils s'abstiendront en raison de leur « opposition viscérale au projet ».

Madame DURAND exprime son incompréhension vis-à-vis de l'intervention de Madame LORIETTE dans la mesure où la Ville n'est pas propriétaire du terrain concerné par le projet « Thermo-sur-Seine ». La Ville cherche donc à obtenir des réponses en interpellant les porteurs de projet, à l'instar du positionnement normal de toute collectivité sur un projet de ce type. Le rôle des élus est d'obtenir des informations pour les transmettre à l'ensemble de la population vitriote. Le travail mené par la municipalité est celui-ci. Elle ne comprend donc pas le scepticisme que le groupe VI2C tente de semer en Conseil municipal. Elle insiste sur la démarche qui vise à mettre en place un débat éclairé en connaissance des éléments transmis sur le projet « Thermo-sur-Seine ». Elle s'étonne également d'entendre que des débats publics et des concertations seraient insuffisants. Il convient d'obtenir des informations puis de les partager avant d'échanger sur les visions de chacun vis-à-vis du projet. Les Vitriots décideront ensuite par eux-mêmes, ce qui relève d'un fonctionnement démocratique.

Monsieur SERPETTE rappelle le souhait de sérénité, transparence et ouverture qu'il avait formulé lors de l'installation du Conseil municipal. Les membres du groupe VA restent convaincus que pour agir efficacement, la municipalité doit marcher d'un même pas avec les Vitriots.

Le projet de centrale énergétique « Thermo-sur-Seine » est, selon ses termes, ambitieux pour la transition écologique. Néanmoins, un dossier d'une telle envergure nécessite une pédagogie constante. S'agissant de l'usage de bois B ou de CSR dans cette centrale énergétique, il est nécessaire de faire preuve de clarté envers la population. L'absence d'information tangible partagée avec les riverains crée un sentiment d'exclusion du public. Des clarifications sont par conséquent attendues, notamment sur les prochaines étapes de la consultation publique ainsi que sur l'aspect financier. A titre d'exemple, il s'interroge sur les coûts pour Vitry-sur-Seine d'un éventuel désengagement entre la réservation foncière du terrain par la ville de Paris ou les frais d'études déjà engagés. Pour lui, les élus de la majorité comme de l'opposition doivent être garants de la confiance publique. Ils ne doivent pas laisser place au silence pour éviter de nourrir la défiance. Il suggère la mise en place d'un dispositif d'information, d'un temps d'échanges, d'une lettre d'informations et/ou d'une consultation citoyenne en présentiel.

Le groupe VA étant opposé au projet de centrale énergétique « Thermo-sur-Seine », il votera le vœu proposé au Conseil municipal.

Madame STEFEL s'étonne de paradoxes entre le fond et la forme sur un sujet aussi important que le projet « Thermo-sur-Seine ». La majorité municipale s'était clairement positionnée contre le projet durant la campagne municipale. Elle ne comprend donc pas ce qui a changé pour que l'opposition de la majorité municipale au projet ne soit plus aussi franche. Elle dit n'avoir que faire du vote des élus écologistes de Paris visant à verdir leur programme tandis que les « petits écologistes de banlieue » seraient obligés d'accepter ce projet d'incinérateur. Un doute subsistant, elle alerte sur cette logique de domination venant du Conseil de Paris et affirme que bien qu'elle soit élue écologiste, elle est opposée au projet « Thermo-sur-Seine ». Pour autant, bien qu'elle soit opposée au projet, elle juge essentiel de laisser les Vitriots s'exprimer.

Elle regrette que les élus vitriots ne soient pas les premiers décisionnaires vis-à-vis d'un projet qui verrait le jour sur leur commune. La ville de Paris, dans le cadre de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), a voté un projet implanté sur la commune de Vitry-sur-Seine, mais sur un site n'appartenant pas à cette dernière. Plutôt que de s'autosatisfaire de combats de sémantiques, les élus du Conseil municipal de Vitry-sur-Seine devraient se rassembler et s'allier aux associations et personnes volontaires pour lutter contre le projet « Thermo-sur-Seine ». L'idée est de s'opposer à une installation qui ajouterait une pollution à celle déjà existante, qui plus est sans concertation avec les habitants. Elle aurait souhaité que Monsieur TMIMI et Monsieur BOURDON votent le vœu proposé ce soir, à l'instar de leur vote sur un vœu au Conseil départemental du Val-de-Marne. Les questions de santé publique et les iniquités territoriales doivent faire partie des luttes communes à mener durant le mandat. Elle déplore les divisions et les créations de polémiques alors que le seul objectif devrait être de faire entendre la voix des Vitriots et d'obtenir une révision du projet.

Madame KONATÉ comprend que les groupes d'opposition de gauche s'opposent à une concertation, ce qui la gêne. Pour schématiser, les propos de ces groupes étaient : « *Le projet pollue, donc on ne consulte pas la population* ». Or, le projet énergétique « Thermo-sur-Seine » est extrêmement technique et difficilement compréhensible et une information complète est nécessaire avant de concerter. Le vœu proposé réclame l'information nécessaire et utile pour permettre aux habitants de comprendre le projet. Elle ne comprend pas le rejet d'une opportunité de débattre, d'autant que le projet soulève de nombreuses questions (santé, énergie, travail, écologie, souveraineté énergétique). Sans partager son point de vue personnel, elle rappelle que Vitry-sur-Seine est une ville populaire avec un passé industriel. L'industrie créait des emplois. Certes, l'industrie pollue, mais les habitants doivent être informés et interrogés sur leur opinion concernant le projet « Thermo-sur-Seine ». Bien que la majorité municipale soit opposée au projet, elle estime indispensable de concerter la population. Si l'opposition accepte une concertation de la population, elle l'invite à voter le vœu consensuellement.

Madame LORIETTE s'inscrit en faux.

Madame KONATÉ insiste : les Vitriots doivent être concertés sur la base de toute l'information nécessaire.

Monsieur M'RABET rappelle que le groupe VI2C a clairement indiqué voter le vœu proposé en raison de son opposition au projet. Le groupe VI2C n'a jamais dit être opposé à la consultation de la population. Au contraire, il la réclame de longue date. Il réfute toute volonté de polémiquer. Il réaffirme la position du groupe VI2C qui votera le vœu et s'oppose au projet d'incinérateur. Il salue la transparence qui émanera d'une réunion publique. Il doute toutefois que des Vitriots soient favorables au projet « Thermo-sur-Seine ».

Pour **Monsieur BOURDON**, il existe parmi les militants de gauche des productivistes « qui n'ont que faire des arguments pouvant être défendus par d'autres » tels que : « *Nous avons l'habitude d'avoir de l'industrie* ». De tels propos génèrent un flou dans le positionnement de la Ville. Son sentiment est que la majorité municipale est partagée quant au projet « Thermo-sur-Seine ». Il ne souhaite pas que, sous couvert de démocratie participative, le projet soit encouragé. Pour mémoire, le projet de collecte pneumatique des déchets a été mené à bien suite à une votation ayant mobilisé quelques centaines d'habitants.

Il ne s'oppose absolument pas à la concertation citoyenne, au contraire. Il appelle à jouer le jeu de l'information publique et du débat contradictoire, mais en faisant gare à mobiliser plusieurs associations opposées au projet afin qu'elles soient équitablement représentées face à la société Dalkia. Il est donc important de connaître les modalités de la concertation et des débats contradictoires envisagés au regard de l'ampleur du projet. Plusieurs réunions publiques seraient nécessaires.

Encore une fois, il considère que le vœu initialement proposé a « perdu de son punch ». Le vœu finalement proposé semble être plutôt issu d'une négociation au sein de la majorité. Les élus issus de la liste « Vitry en mieux » souhaitent donc marquer leur insatisfaction en s'abstenant. À l'inverse, ils auraient sans hésitation voté la première version du vœu en proposant quelques amendements. À nouveau, il réclame que le retrait de la délibération du Conseil de Paris soit demandé, de même que la recherche d'alternatives au projet. L'appui de la démarche des associations doit aussi être inclus dans le vœu pour que les élus issus de la liste « Vitry en mieux » le votent.

Madame LIOT rejoint les propos de Monsieur BOURDON. Le groupe VA n'est pas opposé à la concertation des habitants. Le sujet est extrêmement technique, et élus comme habitants ne disposent pas nécessairement des compétences adaptées. L'information est donc essentielle. Des questions se posent également sur les modalités pratiques de consultation (présence d'experts indépendants, études d'impacts indépendantes, etc.). Comme Monsieur BOURDON, elle est d'avis que les associations doivent être fortement associées à la démarche et mises en relation avec les experts indépendants auxquels la Ville pourrait avoir recours.

Monsieur le MAIRE s'étonne des propos de Monsieur BOURDON sur les « productivistes » et lui demande s'il accuse la gauche municipale de vouloir répondre aux besoins des habitants. S'il dit ne pas être opposé « au retour à la charrette à bras », ce positionnement doit toutefois être accepté par tous. Avec ironie, il rappelle que « d'affreux productivistes » fabriquent les téléphones, ordinateurs, voitures, sacs ou vélos utilisés

quotidiennement par tous. Il appelle à ne pas caricaturer un positionnement considérant qu'une activité est nécessaire pour répondre aux besoins des gens.

Il rappelle avoir porté plainte lorsque, durant la campagne municipale, l'opposition affirmait que le projet « Thermo-sur-Seine » était celui du Maire et que ce dernier y était favorable. Pour cela, il a effectivement accusé l'opposition de mensonge. Tant que ces accusations infondées perdureront, il continuera à affirmer que l'opposition ment. Il réaffirme que jamais la ville de Paris n'a présenté de projet présentant les conditions du projet actuel. Depuis 4 ans, il s'oppose déjà à un projet de chaufferie au bois B. Comme l'opposition, **Monsieur le MAIRE** a appris que le projet portait désormais du bois B et des CSR lors du vote au Conseil de Paris en décembre 2025. Pour rappel, à l'échelle du territoire, compétent en matière d'aménagement, un procès est en cours avec EDF qui réclame 16 millions d'euros de dommages et d'intérêts parce qu'il s'est opposé au projet pendant 4 ans.

A titre personnel, **Monsieur le MAIRE** indique ne pas connaître suffisamment le projet et réfute toute rencontre secrète entre les maires du secteur, le Préfet et Dalkia. Les seules informations dont les maires disposent portent sur 3 unités de production de 111 MW. Le porteur du projet affirme également que les rejets de CO₂ seraient divisés par 3 et ceux des NOx seraient divisés par 5. S'il est évident qu'un tel projet soit polluant, aucune autre donnée n'est fournie sur les taux de pollution. Tous les éléments relatifs à ces questions doivent apparaître à l'occasion du débat public. En tant que représentant de tous les Vitriots, il doit prendre de la hauteur en dépit de son positionnement idéologique. Il espère donc que la concertation permettra à Dalkia de fournir des éléments, d'échanger avec les habitants et de revoir le projet si cela est possible.

S'agissant de la délibération prise en Conseil de Paris, au regard du principe démocratique, il est difficile d'en demander le retrait. Le vœu pourrait toutefois demander une adaptation du projet en fonction des conclusions de la concertation des Vitriots. Pour autant, le vœu proposé indique clairement que la Ville s'oppose au projet « Thermo-sur-Seine ».

Il souhaite qu'une concertation soit rapidement mise en place afin qu'une position politique forte puisse être établie avant la fin de l'année 2026. Cette position forte sera nécessaire vis-à-vis de la ville de Paris et des porteurs de projet. Il souligne qu'un référendum local exclurait tous les habitants n'étant pas inscrits sur les listes électorales. Or, de son point de vue, tous les habitants de Vitry-sur-Seine doivent pouvoir s'exprimer. Un espace de discussion sera ouvert et chacun y prendra la place qu'il souhaite. Par ailleurs, il se dit « foncièrement allergique aux donneurs de leçons venant expliquer aux Vitriots comment ils doivent vivre ». Des scientifiques renommés sur le sujet auraient leur place dans le débat, mais ce dernier doit surtout être mené par les Vitriots et les associations locales. Il réaffirme vouloir un dispositif permettant un débat apaisé pour que les Vitriots puissent se déterminer sur la base des informations fournies, vérifiées et vérifiables.

Comme indiqué durant la campagne électorale, si le projet dégrade la santé des habitants de la Ville, la majorité s'y opposera. Il revient aux industriels de prouver le contraire s'ils souhaitent mener à bien leur projet. Pour **Monsieur le MAIRE**, l'intérêt des Vitriots doit primer.

Monsieur BOURDON note une cohérence entre les interventions de Monsieur le MAIRE et de Madame DURAND selon lesquelles la Ville n'est pas informée du contenu du projet. Ce dernier porte sur une production de 330 MW.

Monsieur le MAIRE demande à Monsieur BOURDON quel tonnage de déchet serait brûlé, quels seraient les résidus polluants issus de la combustion et amenés à se retrouver dans l'atmosphère. Il affirme que personne ne dispose de ces informations à date.

Pour **Monsieur BOURDON**, les informations disponibles sont suffisantes pour s'opposer au projet.

S'agissant de posture politique, il s'étonne que la Ville n'envisage pas d'organiser un débat sur la privatisation de la RATP alors que l'ADN politique de la majorité demanderait à défendre le service public. Madame STEFEL, en tant qu'écologiste, défend le vœu et se positionne très clairement. A l'inverse, la position de Monsieur le MAIRE et de Madame DURAND sur le projet d'incinérateur est moins claire. Une votation citoyenne éviterait d'exclure des populations vitriotes. A nouveau, il invite la Ville à user de tous les leviers dont elle dispose pour s'opposer au projet. Les habitants doivent également disposer d'un avis éclairé en prenant en compte les répercussions en matière de santé et d'environnement immédiat.

En termes de proposition d'amendement, il envisageait l'organisation d'un référendum local, mais entend l'argument de Monsieur le MAIRE sur le cadre juridique. Il acceptera donc une votation citoyenne moins contraignante.

Monsieur le MAIRE réaffirme son souhait que tous les habitants de Vitry-sur-Seine puissent s'exprimer, d'où la proposition d'une votation citoyenne.

Concernant le positionnement de la ville de Vitry-sur-Seine vis-à-vis de celle de Paris, **Monsieur BOURDON** relève qu'il a connu Monsieur le MAIRE beaucoup plus combatif sur d'autres sujets. Il insiste sur le fait que le

projet est celui d'une collectivité voisine qui veut imposer l'installation d'un incinérateur ailleurs que sur son territoire. En l'état, il rejoint Monsieur TMIMI sur des garanties insuffisantes quant à l'opposition de la Ville au projet « Thermo-sur-Seine », des élus de la majorité municipale étant vraisemblablement favorables au projet. Il qualifie donc le vœu actuel de « vœu au rabais ».

Monsieur BOURDON ne doute pas que les porteurs de projet trouveront des éléments de langage en faveur du projet au regard de l'investissement qu'il représente et des rendements financiers qu'il peut apporter. Il craint que la Ville cherche à s'en sortir par l'organisation d'un vote populaire. Il espère toutefois que cela ne sera pas le cas. Il souhaite donc qu'un maximum soit fait en termes d'information et de débat contradictoire.

Pour conclure, il rappelle ses propositions d'amendement :

- Demander à la ville de Paris de retirer ses délibérations en faveur du projet ;
- Demander l'élaboration d'alternatives au projet actuel ;
- Soutenir les associations locales engagées dans leur combat contre le projet d'incinérateur.

Monsieur le MAIRE indique, de mémoire, que des alternatives sont demandées dans le vœu.

S'agissant de différences au sein de la majorité sur la manière d'appréhender le sujet de l'incinérateur, **Madame STEFEL** répond que la majorité municipale est plurielle. Pour autant, malgré des différences de vision, les élus de la majorité sont tous opposés au projet en l'état. Elle remercie Monsieur TMIMI de reconnaître la clarté de son positionnement personnel. Elle regrette toutefois que Madame LORIETTE ait débuté son intervention en disant que l'on ne peut « jouer les écologistes surpris à Vitry-sur-Seine alors que les écologistes de Paris ont voté une délibération pour acter le projet ». Il semble donc que des positions divergentes existent également au sein du groupe VI2C.

Concernant la lutte contre l'installation du projet « Thermo-sur-Seine », elle tient à rassurer Madame LIOT : la Ville ne demandera évidemment pas à Dalkia de réaliser une étude. La Ville demandera une étude indépendante qui, au regard du projet, sera obligatoire.

S'agissant des alternatives, elle invite à ne pas confondre le projet de géothermie porté par la majorité municipale et le projet « Thermo-sur-Seine » porté par la ville de Paris, bien qu'ils portent tous deux sur des questions d'énergie. A ce titre, les élus doivent assimiler les différentes notions et informations relatives à ces deux projets. Il s'agit pour elle d'éviter toute confusion vis-à-vis des citoyens.

Pour ce qui est de la remise en cause de la position de Monsieur le MAIRE sur le projet d'incinérateur, elle rappelle que la préservation des cheminées en tant que patrimoine industriel tenait à un collectif vitriot, mais s'inscrivait également dans une stratégie visant à contrer le projet dont EDF et la ville de Paris discutaient à l'époque. Pour mémoire, de nombreux projets font l'objet de discussions sans finalement voir le jour. Pour ce qui est du projet, d'EDF elle rappelle également que le Président du Conseil de territoire s'était désolidarisé de Vitry-sur-Seine lorsqu'elle s'y est opposée. A titre personnel, elle est convaincue que disposer d'études indépendantes exposant les risques permettra d'informer en responsabilité les Vitriots afin qu'ils puissent s'opposer au projet aux côtés de la municipalité.

Elle entend la demande de Monsieur BOURDON de travailler de concert avec des associations. Pour autant, elles ne doivent pas se voir accorder plus de crédibilité que les Vitriots, y compris ceux n'ayant pas la possibilité de s'organiser collectivement. Un débat sera organisé avec l'ensemble des Vitriots sans hiérarchisation. Les égos doivent selon elle être laissés de côté pour se concentrer sur les faits et les informations, et pour laisser la parole aux Vitriots. In fine, il importe peu que des visions différentes existent au sein de la majorité ou des groupes d'opposition, le positionnement commun semble être celui d'une opposition au projet « Thermo-sur-Seine ». Les Vitriots seront informés en responsabilités et elle espère qu'il en découlera une lutte commune contre le projet.

Monsieur EL GAMAL est d'avis que le vœu proposé est relativement clair quant à la position du Conseil municipal. Du point de vue démocratique, il considère que le rapport de force pourra uniquement venir des citoyens. Seuls ces derniers pourront empêcher le projet. Il entend que Monsieur le MAIRE et son équipe aient une responsabilité vis-à-vis d'un rapport de force juridique, mais il ne pourra venir qu'après le positionnement éclairé des citoyens. Or, pour se positionner, les citoyens doivent être informés. Lorsqu'ils se seront prononcés, des décisions pourront être prises. Il refuse donc d'entendre que la municipalité soit insuffisamment offensive pour l'heure. De son point de vue, le vœu est responsable au regard du niveau d'information dont dispose la Ville sur le projet.

Madame LIOT rappelle que 3 incinérateurs sont déjà installés dans le département du Val-de-Marne. Elle réclame que tous les leviers disponibles soient utilisés pour éviter que le département du Val-de-Marne soit davantage exposé à la présence d'incinérateurs alors que d'autres départements de la grande couronne en sont exempts. Elle exprime une inquiétude sur la notion de consultation. Elle comprend qu'il existe une réglementation en vigueur et des procédures associées. Néanmoins, les sujets étant extrêmement techniques, elle s'interroge sur la manière dont la consultation pourrait avoir lieu en étant accompagnée au mieux. Encore une fois, le groupe VA votera le vœu.

Pour **Monsieur TMIMI**, le sujet n'est pas technique, mais éminemment politique. Une position claire de la majorité municipale est donc nécessaire pour connaître la vision qu'elle porte pour la Ville, notamment pour le quartier des Ardoines. Soit la majorité laisse l'incinérateur s'installer, soit elle poursuit l'opposition affichée durant la campagne électorale. Si la majorité municipale s'oppose au projet, elle se doit de mobiliser tous les moyens à sa disposition.

Il s'étonne du principe de territoire servant par lequel la ville de Paris essaie d'installer un projet sur les terres d'une autre collectivité locale. La ville de Vitry-sur-Seine est la victime de ce principe qu'il qualifie de « dépassé ». La ville de Vitry-sur-Seine et ses habitants doivent être respectés. Afin de ne pas aller à l'encontre du processus semblant s'engager, le groupe VI2C votera le vœu proposé.

Revenant sur les amendements proposés par Monsieur BOURDON, **Monsieur LE MAIRE** estime avoir déjà répondu concernant les associations. Demander à la ville de Paris de retirer ses délibérations serait contraire à la démocratie. Il a pris note de la demande d'adaptation du projet et rappelle que la présentation d'alternatives est une obligation légale imposée par l'Union européenne.

En l'absence d'autre demande d'intervention, il propose de procéder au vote.

Le vœu n° 38 est adopté à l'unanimité des voix exprimées par :

48 pour (CRC, Écologistes, SC, VA et VI2C) ;

2 abstentions (M. BOURDON, Mme TIBAH).

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal :

DC 2619 à DC2621 du 19 février, DC2622 à DC2624 du 24 février, DC2626 à DC2631 du 30 mars 2026, DC2632 du 9 avril, DC2633 du 10 avril, DC2634 du 13 avril 2026.

Liste des décisions de renonciation au droit de préemption urbain.

Pour conclure, **Monsieur le MAIRE** remercie les Conseillers municipaux de leur présence et annonce que le prochain Conseil municipal se tiendra le mercredi 24 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 21 mai 2026 à 0 h 11.

Le Secrétaire
M. LADIRE



Le Président
M. BELL-LLOCH

